

# Bulletin Officiel du Département

## **Délibérations du Conseil départemental**

**Séance du 25 janvier 2019**

**N° 01 19 - Janvier 2019**

ISSN 0755-7582



## DÉLIBÉRATIONS

---

## DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

**Réunion du 25 JANVIER 2019**

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département  
sous la présidence de

**Monsieur Jean-François GALLIARD**

Président du Conseil départemental

## Sommaire

1 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019	1
2 - Rapport sur la situation en matière de développement durable du Département - année 2017	32

## EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20190125-34446-DE-1-1  
Reçu le 29/01/19

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 25 janvier 2019 à 10h00 à l'Hôtel du Département.

44 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Karine ESCORBIAC à Madame Cathy MOULY, Monsieur Bernard SAULES à Madame Evelyne FRAYSSINET.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD  
Secrétaire de séance : André AT  
Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe SADOUL

### 1 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Commission des finances, de l'évaluation des politiques  
départementales

VU les dispositions des articles L.3312-1 et D.3312-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport d'orientations budgétaires 2019 ci-annexé décrivant :

- le contexte économique et budgétaire de la loi finances 2019,
- les mesures de la loi finances 2019 concernant les collectivités locales et en particulier les départements,
- le renforcement des fonds de péréquation et dispositifs de financement des 3 AIS (allocations individuelles de solidarité),
- le dispositif de contribution des collectivités à la réduction du déficit de l'Etat prévu par la loi du 22 janvier 2018,
- le contexte économique et financier du Département de l'Aveyron,

-les orientations budgétaires 2019 du Département en matière de recettes et en matière de dépenses ;

VU les annexes au présent rapport :

- annexe 1 relative à la programmation pluriannuelle des investissements,
- annexe 2 relative aux éléments d'information sur la structure et la gestion de la dette départementale,
- annexe 3 relative à la situation du personnel départemental.

CONSIDERANT que ce rapport a fait l'objet d'un examen par la commission des finances, de l'évaluation des politiques départementales lors de sa réunion du 18 janvier 2019 ;

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 25 janvier 2019 ont été adressés aux élus le 11 janvier 2019 ;

Le Conseil départemental, à l'unanimité prend acte de la tenue du Débat d'orientations budgétaires 2019 qui a eu lieu sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2019 ci-annexé, présenté par le Président du Conseil départemental.

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-François GALLIARD**

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

## ANNEXE n°1

**Objet : Programmation pluriannuelle des investissements.**

**Etat des autorisations de programmes en cours.**

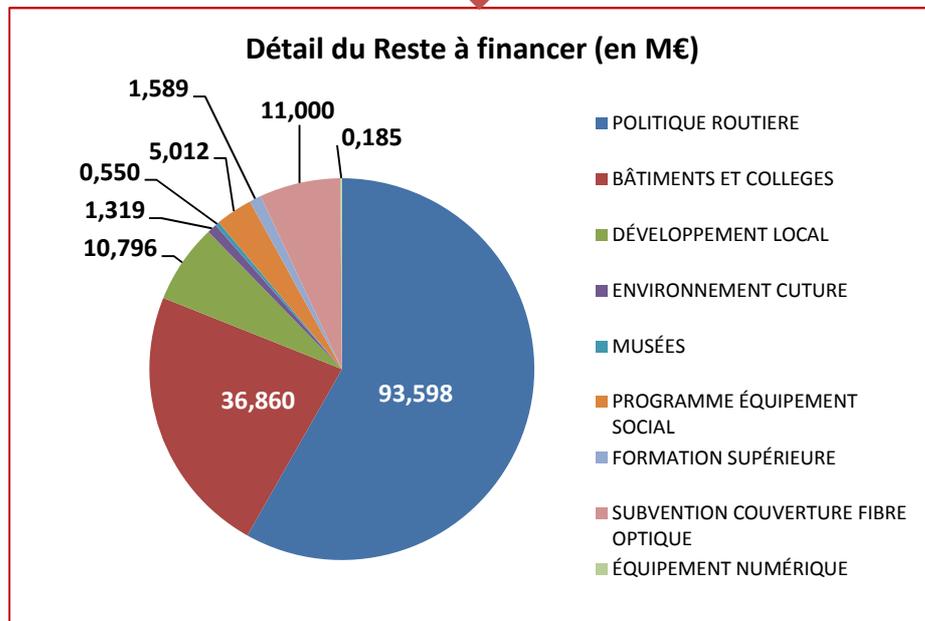
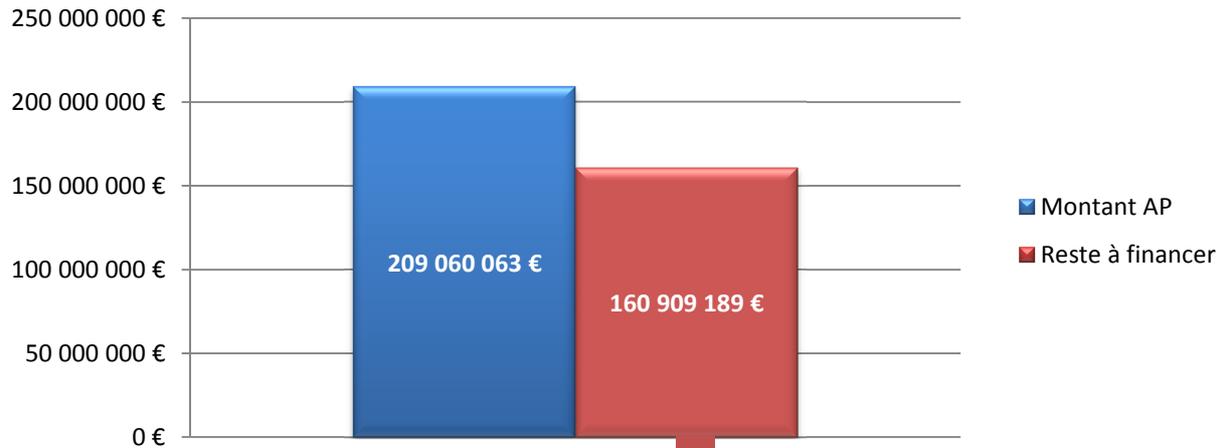
PROGRAMMES	Montant AP	Réalisations au 31 déc. 2018	Reste à financer
POLITIQUE ROUTIERE	125 038 723,00	31 440 877,13	93 597 845,87
BÂTIMENTS ET COLLEGES	45 046 909,02	8 186 521,29	36 860 387,73
DÉVELOPPEMENT LOCAL	14 016 220,00	3 220 368,85	10 795 851,15
ENVIRONNEMENT CUTURE	2 067 943,00	748 822,70	1 319 120,30
MUSÉES	567 000,00	17 454,00	549 546,00
PROGRAMME ÉQUIPEMENT SOCIAL	6 120 418,00	1 108 657,00	5 011 761,00
FORMATION SUPÉRIEURE	1 602 850,00	13 425,00	1 589 425,00
SUBVENTION COUVERTURE FIBRE OPTIQUE	14 000 000,00	3 000 000,00	11 000 000,00
ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE	600 000,00	414 748,20	185 251,80
<b>TOTAL AP 2018</b>	<b>209 060 063,02</b>	<b>48 150 874,17</b>	<b>160 909 188,85</b>

En 2018, il a été adopté au titre du programme pluriannuel d'investissement 2018-2021, un volume d'autorisations de programmes de 209 millions d'€.

Au titre de ces autorisations de programme, 48 millions de dépenses ont été réalisées en 2018.

Il reste à financer et à réaliser sur les trois prochaines années 2019-2021 : 161 millions d'€ de dépenses d'investissement, comme décrit dans le tableau et graphique présenté.

## AUTORISATION DE PROGRAMME 2018



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

## ANNEXE n°2

### **Objet : Eléments d'information sur la structure et la gestion de la dette départementale.**

En application des articles L3312-1 et D-3312-12 du code général des collectivités locales, je porte à votre connaissance les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette.

### **Les caractéristiques de la dette au 31 décembre 2018 :**

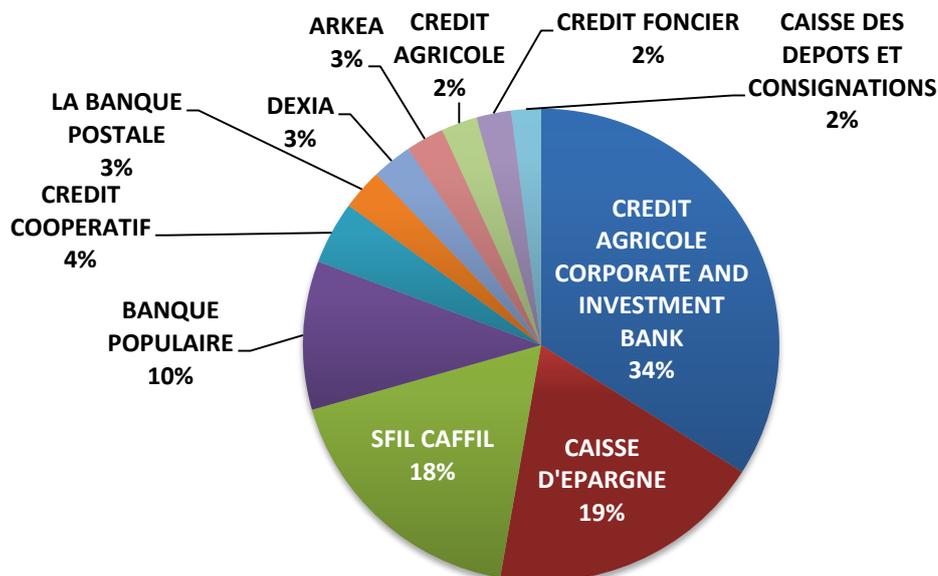
➤ **Une dette diversifiée et sécurisée.**

L'encours de la dette au 31 décembre 2018 est de **178 861 220 €** dont :

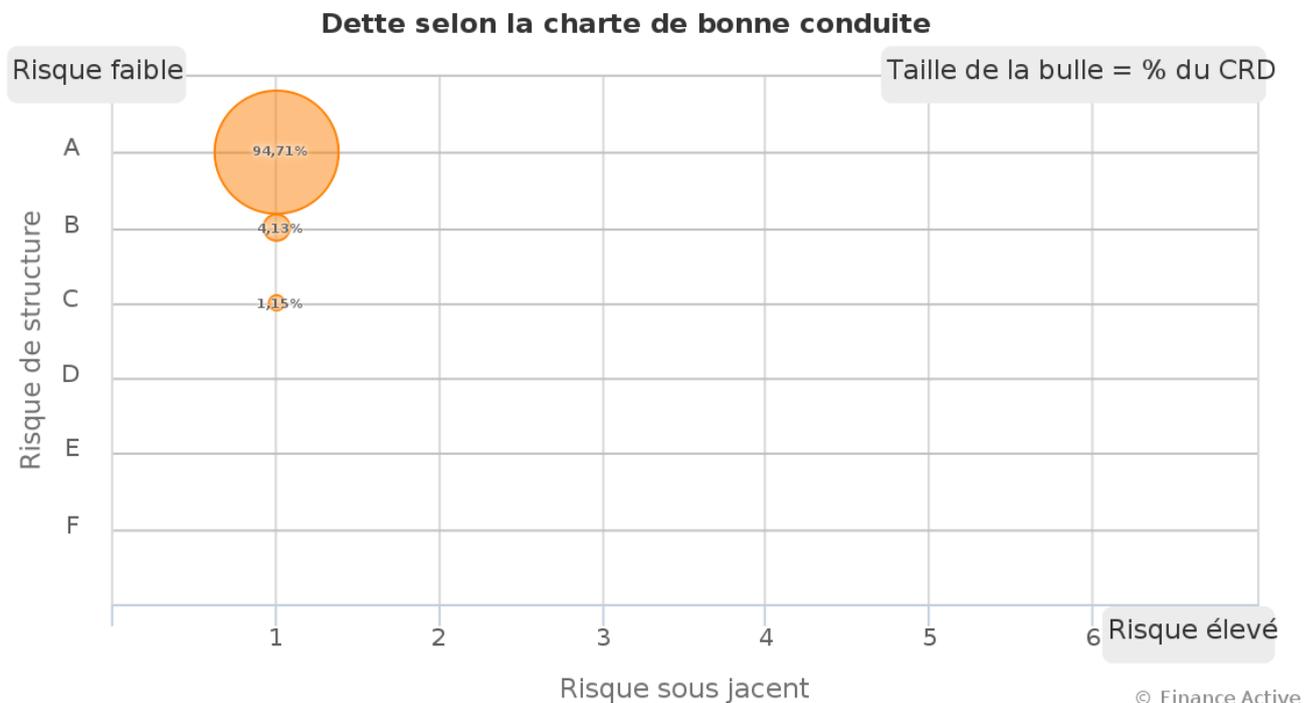
- 62% à taux fixes
- 38% à taux variables

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	109 644 692 €	61,30%	2,48%
Variable	58 455 154 €	32,68%	0,36%
Livret A	1 572 500 €	0,88%	1,75%
Annulable	2 002 009 €	1,12%	4,15%
Barrière	7 186 865 €	4,02%	5,08%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>178 861 220 €</b>	<b>100%</b>	<b>1,91%</b>

### Répartition de l'encours par Prêteurs



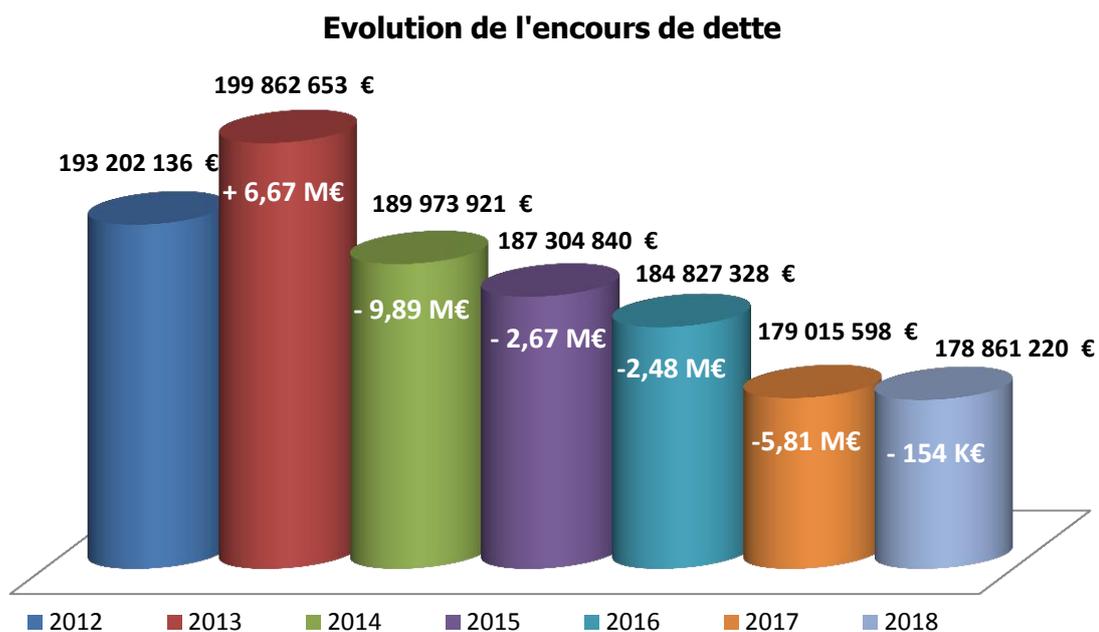
D'après la charte de bonne conduite, **la dette départementale est sécurisée et ne présente pas de risque.**



➤ **Un endettement en diminution.**

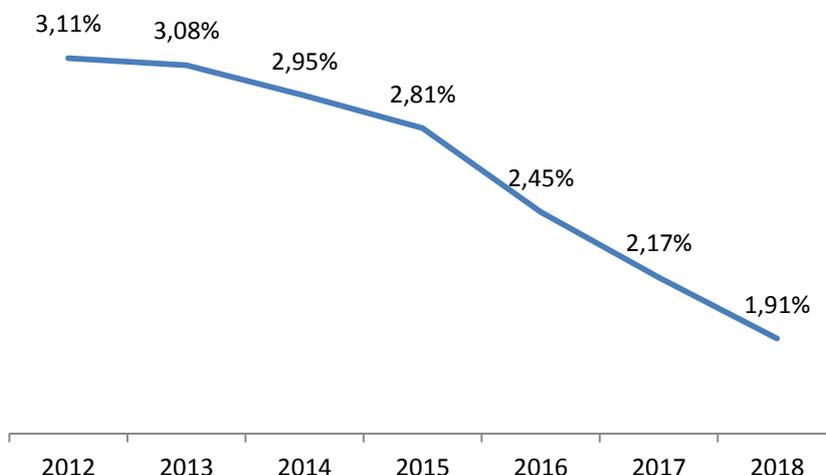
Même avec un niveau d'investissement élevé, c'est la 5<sup>ème</sup> année consécutive que l'encours de dette diminue.

Depuis le 31 décembre 2013, l'encours de dette a diminué de 21 001 433 €.



Le taux moyen de financement s'élève à 1.91% au 31 décembre 2018 contre 3.11% au 31 décembre 2012. Les conditions de financement sur marché étant très favorables ces 3 dernières années (taux courts négatifs, cf. ci-après), le Conseil Départemental a pu bénéficier de taux bas.

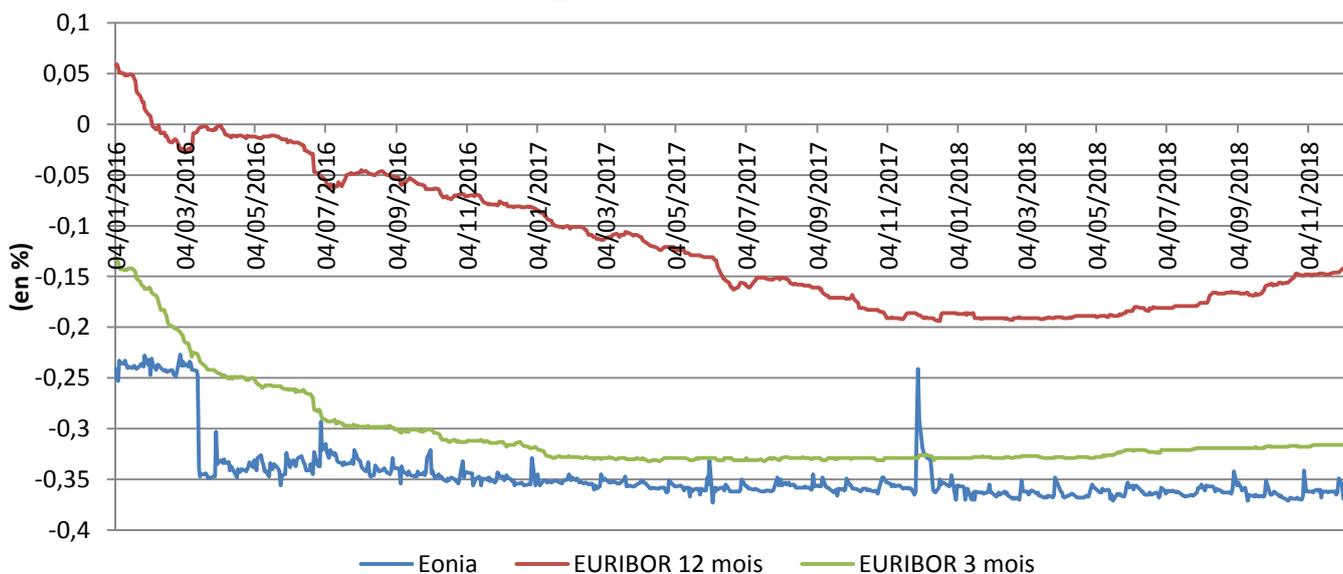
### Evolution du taux moyen de financement



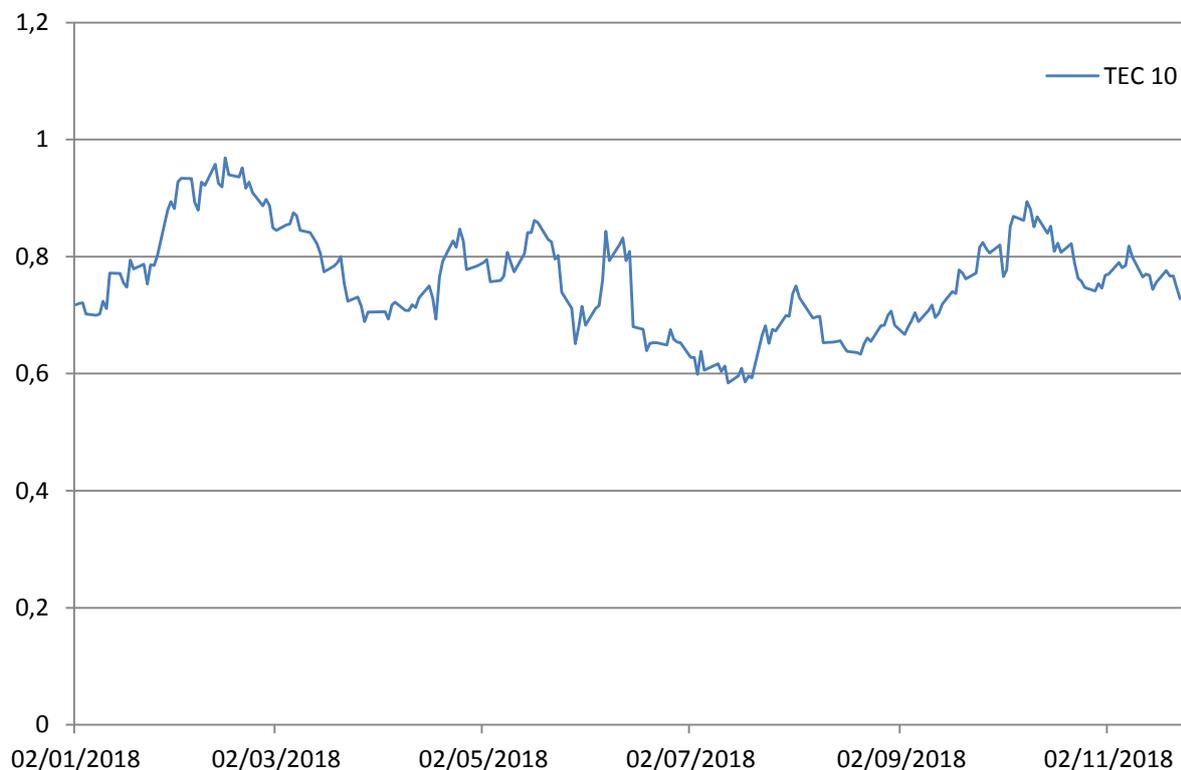
#### ➤ Un contexte de taux favorable.

Depuis mars 2016, les taux courts sont à des niveaux historiquement bas. L'EONIA et l'EURIBOR 3 et 12 mois sont restés en territoire négatif tout au long de l'année 2018. Toutefois, on observe sur le 2<sup>nd</sup> semestre 2018, une légère hausse des taux.

### Evolution des taux courts



L'évolution des taux longs sur l'année 2018 a été plus irrégulière, mais elle reste à des niveaux très favorables.



Dans ce contexte de taux bas, le Conseil départemental a mobilisé 16 millions d'emprunts en 2018 :

- Dont 10 millions négociés en 2017 :
  - 5 millions à taux fixe annuel sur 15 ans à 1,10%
  - 5 millions à taux fixe à phase de 0,26% sur 2 ans, puis EURIBOR 12 mois +0,28% sur 13 ans.
- Dont 6 millions négociés en 2018 :
  - 3 millions à taux variable Euribor 3 mois + 0,50% pendant une période de préfinancement de 6 mois puis passage à taux fixe annuel sur 15 ans à 1,20%
  - 3 millions à taux fixe à phase de 0,88% sur 5 ans, puis EURIBOR 3 mois +0,45% sur 10 ans.

## **Perspectives 2019 :**

### **➤ Sur les marchés financiers**

La normalisation progressive de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (arrêts des achats de dette réalisés dans le cadre du programme d'assouplissement quantitatif (Quantitative Easing) et vraisemblablement une hausse des taux directeurs à partir du second semestre 2019) devrait dégrader les conditions de financement sur les marchés.

Toutefois, il est très difficile d'anticiper correctement l'évolution des marchés financiers en 2019 puisqu'il existe à ce jour de très nombreuses incertitudes politiques et économiques qui entourent particulièrement la zone euro et l'Union Européenne :

- Le risque Italien (dirigeants populistes et dérapage budgétaire) ;
- Le Brexit (négociation avec le parlement britannique et européen d'un accord de sortie) ;
- Les élections européennes en mai 2019 puis nouvelle nomination du Président de la Commission européenne ;
- Nomination d'un nouveau président de la BCE fin octobre 2019 ;
- Capacité de la grande coalition en Allemagne d'aller au bout de son mandat en 2021 ;
- Mécontentement populaire en France ;
- Croissance atone de la zone euro en 2018 et ralentissement de la croissance mondiale en 2019 et 2020 en raison des tensions commerciales existantes, des normalisations des politiques monétaires et des risques politiques ;
- Inflation inférieure à la cible de la BCE.

Cependant, ce contexte de fortes incertitudes poussent temporairement les acteurs de marché à fuir les actifs les plus risqués, notamment le marché actions, pour se positionner sur des actifs plus sûrs tels que les obligations d'Etat (Allemands, Français notamment). C'est pourquoi la hausse des taux longs ne devrait pas être brutale en 2019.

En conclusion, l'hypothèse d'une hausse progressive des taux longs et courts est toujours envisagée (sans en connaître l'ampleur) et les nombreuses incertitudes vont engendrer de la volatilité sur le marché des taux.

### **➤ 14 millions d'euros d'emprunts réservés pour 2019**

Afin de se protéger des incertitudes vues ci-dessus, continuer à profiter du contexte de taux très favorable, et au regard des investissements engagés et reportés sur la gestion 2019, il a été réservé fin 2018 une enveloppe de 14 millions d'emprunts à mobiliser en 2019 pour financer les investissements :

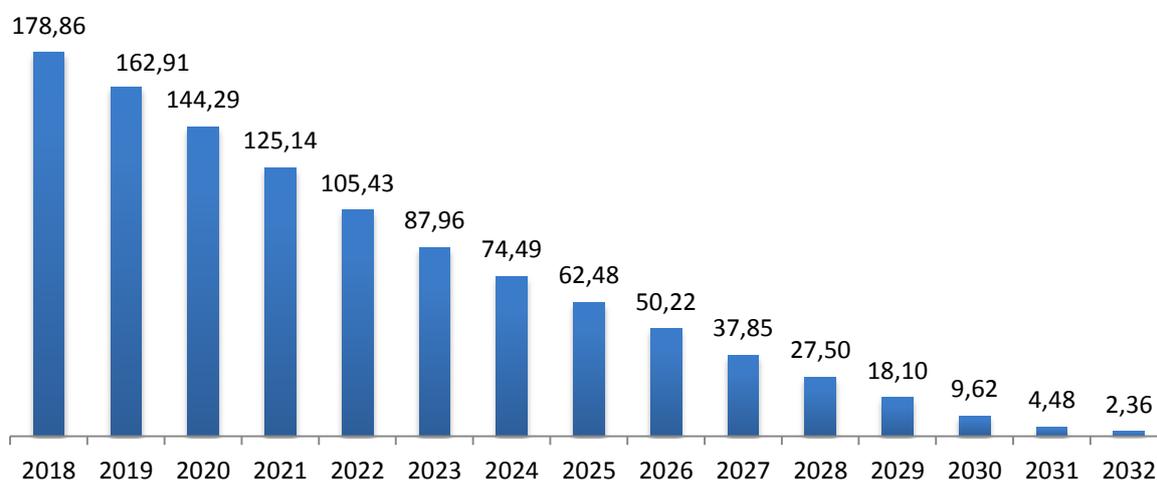
- 2M€ auprès du Crédit Coopératif, avec un déblocage courant du 2<sup>nd</sup> trimestre 2019, à taux fixe annuel sur 15 ans à 1,20%, amortissement progressif.
- 7M€ auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées à taux fixe annuel progressif sur 15 ans à 1,50%, avec un déblocage des fonds au plus tard le 31/12/2019.

- 5M€ auprès de la Banque Postale avec un prêt EURIBOR 12 mois +0,30% sur 15 ans avec amortissement linéaire et un déblocage des fonds au 22/10/2019.

Au-delà de ces 3 prêts pour un montant global de 14 millions d'€, la stratégie de gestion de la dette sera, en 2019, guidée selon les mêmes principes que les années antérieures : mises en concurrence pour toutes les opérations de dette, diversification de l'encours avec une répartition entre taux fixe et taux variable, recherche de souplesse dans les contrats.

### **Plan d'extinction de la dette départementale (en M€)**

La diminution de la dette en 2019, du fait de l'amortissement annuel, dégage une capacité d'emprunts dits « de substitution » de 16 millions d'euros, sans augmentation de la dette.



\*\*\*

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

## ANNEXE N°3

### **OBJET : Rapport sur la situation du personnel départemental**

En application des articles L3312-1 et D-3312-2 du code général des collectivités locales, je porte à votre connaissance les éléments d'informations concernant la situation du personnel départemental.

#### **1-Structure des effectifs**

##### ***1.1 Evolution des effectifs et stratégie – Ressources Humaines***

Au 31 décembre 2018, après le vote de la décision modification n°2, l'effectif budgétaire est établi à 1666 postes permanents en intégrant les Assistants Familiaux (220 postes) et les personnels d'entretien des locaux (27 postes).

Par rapport à la situation au 31 décembre 2017, on constate les évolutions suivantes :

**a)** - Des suppressions d'emplois conformément aux plans votés par l'Assemblée départementale.

Lors du vote du budget primitif 63 postes budgétisés ont été supprimés :

→ 13 postes correspondants au plan de maîtrise de la masse salariale voté en 2013 (soit 121 postes supprimés sur les 122,5 prévus) ;

→ 39 postes correspondants au plan adopté en 2017 (auxquels il convient de rajouter la diminution de 15 emplois de non titulaires affectés à des remplacements sur le Pôle des Solidarités Départementales, soit une réduction équivalente à 54 postes sur les 86 identifiés à supprimer) ;

→ 11 postes correspondant aux emplois des agents transférés à la Région Occitanie et liés à la prise en charge de la compétence transport.

**b)** - Des créations d'emploi liées principalement aux compétences sociales sur le secteur de la protection de l'enfance.

- Pôle des Solidarités Départementales

→ 12 emplois d'Assistants-Socio-Educatifs dont 8 pour l'accompagnement des mineurs non-accompagnés, 3 pour la mise en place d'un dispositif d'astreintes et

d'intervention en protection de l'enfance et 1 pour les agréments (la charge de travail liés aux renouvellements d'agrément des Assistantes Maternelles).

→ 1 poste de puéricultrice pour le renouvellement des agréments des Assistantes Maternelles.

→ 1 poste de rédacteur contractuel pour renforcer le Service en charge du recouvrement sur succession des prestations d'action sociale.

- Pôle Administration Générale et Ressources des Services

→ 2 postes d'informaticiens pour faire face à l'évolution de la charge de travail de la Direction des Services Information et répondre à l'évolution constante des demandes de prestations de la part de l'ensemble des Services de la Collectivité et de certaines Structures.

- Pôle Grands Travaux et Patrimoine Départemental

→ 2 postes de techniciens (1 chef de Centre d'Exploitation et 1 coordinateur pour les Collèges d'Espalion et Saint-Geniez d'Olt).

Au total, les effectifs permanents de la Collectivité ont baissé de 46 postes.

Parallèlement, les effectifs de Personnels temporaires affectés aux renforcements temporaires ont été contenus sur le Pôle Social et plus difficilement en ce qui concerne les Personnels des Collèges au regard de l'évolution de l'absentéisme de longue durée et de la nécessité de maintenir le niveau de service notamment pour la restauration.

L'objectif de la maîtrise des effectifs est donc poursuivi à périmètre constant d'activité, si l'on excepte l'impact lié à la prise en charge des mineurs non accompagnés. La baisse de 2,68 % des effectifs est supérieure à la baisse globale des effectifs constatée au niveau national pour la Fonction Publique Territoriale et pour les seuls départements (- 0,8 % en 2015/2016 et - 0,4 % en 2016/2017).

Cette stratégie de politique de gestion des ressources humaines n'a pu se mettre en place, dans un climat social apaisé, que grâce :

- à la mobilisation très forte des Services et de tous les Personnels (cadres et non cadres),
- à l'amélioration constante des procédures de travail et aux mesures d'externalisation (génératrice des marges de manœuvres sur le long terme)
- et aux mesures sociales consenties par la Collectivité en terme de pouvoir d'achat et d'accompagnement social depuis 2013.

A court terme, on peut observer un renchérissement du coût de l'emploi public, amplifié par les mesures P.P.C.R. (**A**ccord **N**ational **P**arcours **P**rofessionnel **C**arrière et **R**émunération) édictées au niveau national. A moyen et long terme, si l'effort de maîtrise des effectifs est maintenu, la Collectivité disposera de marges de manœuvres conséquentes, notamment liées à l'effet de Noria (gain de rémunération sur le flux entrée/sortie du personnel) tout en se garantissant un niveau suffisant d'attractivités pour valoriser, conserver et attirer les compétences et donc les ressources humaines nécessaires dans un format d'organisation des Services en adéquation avec ses compétences.

Sur ce dernier point, comme évoqué dans le rapport produit en 2017, il convient de souligner la perspective de départs à la retraite très importants de personnel d'encadrement sur la période 2020 / 2024. Cela concerne 60 % des personnels d'encadrement supérieur et de direction.

Ce renouvellement conséquent impliquera de valoriser les ressources internes existantes. Un travail important de formation et de transmission des compétences est conduit à cet égard dans les Services pour former des agents en capacité d'assurer le maintien de l'expertise, des capacités d'encadrement et donc d'offrir des évolutions de carrières professionnelles.

Toutefois, pour couvrir l'ensemble des besoins tant au niveau de l'encadrement que des emplois à forte expertise, un recrutement externe paraît inévitable. A cet effet, la stratégie ressources humaines mise en place devrait permettre de garantir l'attractivité de notre Collectivité.

Enfin, il convient de souligner à nouveau l'importance de la problématique du vieillissement de l'ensemble des agents, notamment sur les métiers les plus usants physiquement et psychologiquement avec les conséquences fortes en terme d'employabilité, de maintien dans l'emploi et pour le fonctionnement des Services. Ce phénomène sera amplifié par des départs plus tardifs à la retraite. Cette situation d'abord très sensible socialement et humainement va aussi générer des coûts budgétaires conséquents, compte tenu des obligations croissantes qui s'imposeront à la Collectivité. Des mesures en terme de politique de gestion des Ressources Humaines ont déjà été prises (emplois passerelles, accompagnement social et psychologique, démarches P.R.A.P., suivi médical). Elles devront être amplifiées et confortées en intégrant les nouveaux dispositifs et en développant un effort très important en matière de formation d'accompagnement en évolution professionnelle, permettant éventuellement de déboucher sur des « secondes carrières » lorsque cela est possible. Il ne faut toutefois pas exclure que la Collectivité soit confrontée à des impossibilités de reclassement et mis dans l'obligation de procéder à des licenciements pour inaptitude physique.

## **1.2**     Structure des Emplois

L'effectif de la Collectivité est de 1666 emplois budgétaires

- Poste permanent d'agent relevant de la fonction publique territoriale : 1408
- Poste permanent d'agent relevant de la fonction publique hospitalière : 38
- Assistants Familiaux : 220
- Agents du Département mis à disposition : 15 à temps complet et 15 à temps partiel

**REPARTITION DES EFFECTIFS PAR FILIERE / CATEGORIE  
(à partir des effectifs payés en décembre 2018)**

FILIERE	CAT A		CAT B		CAT C		TOTAL	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
<b>Administrative</b>	34	56	3	99	9	176	<b>46</b>	<b>331</b>
<b>TOTAL</b>	90		102		185		<b>377</b>	
<b>Technique</b>	28	8	87	12	409	147	<b>524</b>	<b>167</b>
<b>TOTAL</b>	36		99		556		<b>691</b>	
<b>Sociale</b>	2	10	18	221	1	10	<b>21</b>	<b>241</b>
<b>TOTAL</b>	12		239		11		<b>262</b>	
<b>Médico-Sociale</b>	1	78	0	0	1	0	<b>2</b>	<b>78</b>
<b>TOTAL</b>	79		0		1		<b>80</b>	
<b>Médico-Technique</b>			1	4			<b>1</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	0		5		0		<b>5</b>	
<b>Culturelle</b>	0	9	4	6	5	12	<b>9</b>	<b>27</b>
<b>TOTAL</b>	9		10		17		<b>36</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>161</b>	<b>113</b>	<b>342</b>	<b>425</b>	<b>345</b>	<b>603</b>	<b>848</b>
	<b>226</b>		<b>455</b>		<b>770</b>		<b>1451</b>	

<b>ASSISTANTS FAMILIAUX</b>	<b>31</b>	<b>161</b>
<b>TOTAL</b>	<b>192</b>	

**MOYENNE AGE TOUTE CATEGORIE  
CONFONDUE**

48,59

+ 7 Assistants Familiaux en maladie non rémunéré

<b>FEMME DE MENAGE</b>	<b>0</b>	<b>24</b>
------------------------	----------	-----------

### **1.3 Les emplois permanents sont occupés par des Agents contractuels**

- Collaborateurs de Cabinet : 5
- Collaborateurs de groupe politique : 2
- Emplois fonctionnels : 2
- Pôle AGRS : 7
- Pôle ADT : 5
- Pôle ECVAJS : 5
- PRGT : 1
- Pôle des Solidarités Départementales : 13
- Hors Pôle : 2

Au total 2,58 % des emplois permanents sont occupés par des agents contractuels. Ce taux d'emploi de personnel non titulaire est très faible. Ces recrutements concernent souvent des personnels à forte expertise (médecin, informaticien, juriste, analyste financier). Ce phénomène n'est pas spécifique à notre Collectivité. Parallèlement, la Collectivité recrute à titre temporaire des Agents contractuels pour assurer les remplacements principalement sur le secteur social et sur les collègues et ponctuellement dans les autres services (Musées...).

Sur ce point particulier, en 2018 il a été décidé d'externaliser progressivement l'ensemble des remplacements temporaires des agents départementaux de collège en faisant appel aux associations de travail intermédiaires. Après appel à candidature, le Département a conclu une convention avec le groupement départemental des cinq associations intermédiaires. Ce dispositif a été mis en place au 1<sup>er</sup> septembre 2018, il permet en parallèle d'œuvrer à la réinsertion de personnes en difficulté, ce qui rejoint nos compétences en matière d'action sociale.

En ce qui concerne la structure d'emploi, il convient de faire les observations suivantes :

- ↳ l'effectif de la catégorie A va progresser en 2019 avec le reclassement des Travailleurs Sociaux en catégorie A, ce qui va générer des coûts budgétaires conséquents (rémunération indiciaire et régime indemnitaire à fonctions identiques avec les Personnels de la filière médico-sociales déjà intégrés en catégorie A).
- ↳ l'effectif de la catégorie B va diminuer du fait de l'intégration en catégorie A des Travailleurs Sociaux mais restera à terme élevé compte tenu du nombre important d'Agents de catégorie C exerçant des fonctions de catégorie B.

L'évolution de la structure des emplois et des métiers confirme des exigences en termes de profil d'emploi, de compétences et de qualification. Ces évolutions ont été prises en compte par la Collectivité dans la stratégie de gestion Ressources Humaines en termes de carrières, de rémunération et de recrutement.

## **2-Evolution des dépenses de personnel**

- Le budget 2018 a été exécuté à 98,6 %.

En volume le niveau des dépenses réalisé est élevé. Cette situation est liée aux recrutements effectués dans le secteur social (accompagnant des MNA – **M**ineurs **N**on **A**ccompagnés), à la reprise des recrutements concernant les Agents des Services Techniques, Routiers et à la couverture quasi permanente et immédiate des postes vacants.

En 2018, l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire a concerné 338 postes pour un montant de 308 547. L'attribution de la NBI concerne principalement des fonctions d'encadrement et d'accueil (dans les services sociaux).

## **3-Avantages en nature**

Les avantages en nature sont attribués au sein de la Collectivité conformément aux dispositions législatives et réglementaires et en application du statut de l'agent concerné.

A ce titre, l'attribution d'un véhicule de fonction est autorisée aux seuls personnels détachés ou recrutés sur des emplois fonctionnels. Cet avantage est fiscalisé et assujéti à cotisations sociales.

S'agissant des logements de fonction par nécessité de service, deux agents occupant un emploi fonctionnel en bénéficient ainsi que 12 agents des collèges et deux agents exerçant les fonctions de concierge ou de surveillance des locaux.

## **4-Le régime indemnitaire et heures supplémentaires**

### **4.1 Régime indemnitaire**

Le régime indemnitaire en vigueur s'inscrit dans la politique de gestion des Ressources Humaines adoptée par la Collectivité. Il a été modifié en novembre 2014 dans le cadre des engagements pris en contrepartie du plan de réduction des effectifs et pour préserver l'attractivité de la Collectivité et le niveau de compétences nécessaire à l'exécution des missions assignées aux services.

Depuis 2003, la structure du régime indemnitaire est établie avec :

- deux parts pour l'ensemble des grades et des niveaux de fonction identifiés dans la collectivité

- et une possibilité de modulation individuelle, sur la base des critères intégrant notamment l'appréciation individuelle des compétences techniques requises et développées et les capacités d'encadrement des agents concernés.

Le régime indemnitaire prend en compte l'absentéisme. Ce point doit faire l'objet d'une évaluation en tenant compte en 2019 de la mise en place du contrat de participation en Prévoyance et d'autre part de son impact réel en matière de prévention de l'absentéisme.

Le dispositif actuel n'a plus un impact significatif sur le petit absentéisme qui est le plus pénalisant pour le fonctionnement des Services au quotidien. Par contre, il impacte fortement l'absentéisme de moyenne durée (au-delà de 7 jours et jusqu'à 3 mois) avec des conséquences sociales. Une concertation sera ouverte sur ce sujet en 2019. L'absentéisme au sein de la Collectivité reste contenu dans la moyenne observée au niveau national pour des collectivités de taille identique, mais il progresse de manière continue.

Cette situation doit être partiellement prise en compte par un renforcement des politiques de préventions du risque santé en milieu professionnel, une amélioration des conditions de travail sur les métiers les plus pénibles, un renforcement des actions d'accompagnement des agents.

Cette évolution, notamment, la hausse des congés de longue maladie, est aussi liée au vieillissement de la population de nos agents avec des conséquences sur l'employabilité des personnels et le fonctionnement des Services.

En juillet 2016, le régime indemnitaire a fait l'objet d'une délibération de transposition permettant d'intégrer le nouveau cadre réglementaire de référence fixé par l'Etat (RIFSEEP – **R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**uggestions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel).

Ce dispositif est progressivement étendu à l'ensemble des grades et niveau de fonctions, au fur et à mesure de la sortie des textes, fixant les montants plafonds pour les grades de référence de l'Etat, sans modifier le barème établi en 2014, en ce qui concerne les montants de référence. Nous sommes dans l'attente du cadre de références applicables notamment pour les personnels de la filière technique.

Cette transposition a été facilitée par le fait que le régime indemnitaire mis en place en 2003, préfigurait la structure qui s'impose aujourd'hui. Lors de son dernier contrôle, la Chambre Régionale des Comptes a effectivement constaté la spécificité et la régularité de notre dispositif qui avait anticipé les évolutions RIFSEEP.

Le régime indemnitaire versé aux agents de la collectivité représente un coût de 9 682 070 euros soit 12,48 % de la masse salariale.

#### ***4.2 Heures supplémentaires payées en 2017***

20 599,47 heures supplémentaires payées en 2018 (soit l'équivalent de 11,32 Equivalent Temps Plein) pour un montant total de 429 686,57 euros.

82% des heures supplémentaires payées concernent le Pôle Patrimoine Route et Grands Travaux pour l'activité de viabilité routière (ce nombre est largement lié aux conditions climatiques et peut donc varier fortement chaque année). Sur les 18% restants, la moitié concerne les services du Cabinet et de la Communication.

## **5-Temps de travail**

La collectivité respecte strictement les dispositions législatives et réglementaires. Ce point a été relevé par la Chambre Régionale des Comptes car peu de collectivités respectent cette obligation. Le temps de travail des agents est fixé sur la base annuelle de 1607 heures (39 heures et 50 minutes hebdomadaires).

Le Département veille aussi au respect de cette référence pour les agents affectés dans les collèges. Des contrôles ont été effectués en ce sens en 2017. Une circulaire rappelant cette obligation et les conditions d'application a été produite récemment à l'attention des principaux des collèges.

Le règlement intérieur sur le temps de travail pose un cadre offrant une amplitude de travail qui permet de garantir une large plage d'ouverture des services au public et de favoriser le temps de travail effectif, réel et collectif.

Ce dispositif applicable à tous les services de la collectivité garantit une unité de gestion de l'ensemble des personnels pour éviter que cela ne soit un frein à la mobilité interne. Il permet aussi une grande souplesse de gestion pour les services en fonction des activités et des fluctuations de la charge de travail et répond donc à l'ensemble des besoins de nos organisations identifiées dans les services. Il prévoit aussi la prise en compte des spécificités de certaines activités (Musées, Agents d'Intervention Educative, Personnel des services techniques routiers, Personnels du Service Communication).

Depuis 2016, après examen des obligations en ce qui concerne la continuité de service, des temps de compensation liés à la réduction du temps de travail sont optimisés et bloqués sur les périodes de ponts, entraînant ponctuellement des fermetures de services. Cette évolution apporte plus d'efficacité dans l'utilisation des temps de travail sans préjudicier l'offre de service, d'autant qu'un dispositif d'astreinte existe en ce qui concerne les activités pouvant nécessiter des interventions d'urgence (domaine routier - Protection du patrimoine - Intervention sociale dans le cadre de la protection de l'enfance en danger). Ce dispositif d'astreinte est renforcé à compter de 2018 avec une astreinte d'intervention sur le Secteur Social dans le domaine de la Protection de l'Enfance et sur le Service Communication pour assurer une veille d'information et sur les réseaux sociaux.

## **6-Information sur la politique RH de la collectivité**

### ***6.1 Amélioration des conditions de travail***

Des actions importantes sont conduites en ce domaine depuis plusieurs années et ont été confortées en 2018 :

- Accompagnement social et médical des agents en difficulté de santé avec l'assistante sociale du personnel et le service de Médecine du travail en vue de faciliter le retour et le maintien dans l'emploi et l'accompagnement des agents en arrêt de travail.

- Identification d'« emplois passerelle » permettant d'envisager des essais de reclassement.
- Poursuite et suivi des mesures actées dans le domaine de la protection des risques psychosociaux avec cotation dans le document unique.
  - Plan annuel de prévention établi en tenant des risques identifiés.
  - Suivi approfondi et analyse de l'accidentologie au travail et mise en œuvre d'actions correctrices
    - Travail de fond sur les projets d'aménagement des locaux avec les membres du CHSCT et le concours de la direction du patrimoine départemental (Procédure de concertation et d'information validée en CHSCT) incluant des visites de locaux et des réunions de travail.

Les problématiques concernant l'amélioration des conditions de travail et le maintien de l'employabilité des Personnels constitueront un enjeu majeur pour la Collectivité sur les prochaines années. Des mesures devront être prises pour compléter, renforcer les dispositifs actuels pour améliorer au quotidien le cadre et les méthodes de travail, prendre en compte les impacts psychologiques des relations parfois violentes de la part des usagers, mettre en place des dispositifs d'amélioration continue de la qualité de vie au travail au sien de chaque unité de travail.

### ***6.2 Maintenance des actions de protection des agents***

(face à une forte augmentation continue des agressions de nos agents)

En 2018, nous avons enregistré 108 fiches Incidents intégrant 62 agressions physiques de nos agents et donnant lieu à 14 dépôts de plaintes.

- Développement d'actions d'accompagnement des agents agressés, par la DRH et le service des affaires juridiques (Conseil juridique, protection fonctionnelle, accompagnement, action de recadrage des usagers par l'encadrement, saisine du procureur de la République).
  - Poursuite des actions collectives ou individuelles de soutien psychologique sur demande des agents concernés (notamment de lien avec les agressions).
  - Suivi approfondi de tous les incidents internes pour identifier les mesures de correction et le cas échéant la mise en œuvre d'action de régulation interne individuelle ou collective avec parfois des procédures disciplinaires.
  - Mesures de protection et contrôle d'accès des locaux.

### ***6.3 Formation du personnel***

Le plan de formation du personnel a été réalisé avec un partenariat renforcé avec le CNFPT, ce qui a permis une prise en charge plus importante d'actions de formation par cet organisme et donc d'augmenter l'offre de formation.

La réflexion sur les évolutions en termes de politique de formation a été lancée avec le souci de répondre au mieux aux demandes identifiées par les services (Accords-cadres...). Un travail de réflexion et de concertation est conduit par la DRH avec les services

pour identifier les besoins de formation et rechercher les solutions répondant au mieux aux besoins.

Parallèlement, le travail de réflexion sur la refonte du règlement formation est en cours de finalisation pour intégrer notamment la mise en place du **Compte Personnel d'Activité** en 2019. En 2018, la D.R.H. a intégré les nouvelles dispositions pour prendre en compte et accompagner des projets individuels d'évolution professionnelle.

#### ***6.4 Action Sociale***

Le département adhère au CNAS pour l'ensemble de ses agents. Cette mesure mise en place début 2017 permet de développer l'offre d'action sociale pour tous les agents avec un budget maîtrisé.

#### ***6.5 Accueil conseil par la DRH***

Le conseil individualisé des agents sur leur situation statutaire est amplifié et développé. Le dispositif fonctionne depuis plusieurs années avec pour chaque agent l'identification de gestionnaire RH référent.

Les nombreux départs à la retraite ont conduit à mettre en place un dispositif de suivi et de conseil pour tous les agents concernés.

#### ***6.6 Mise en place d'un contrat de participation pour la Prévoyance des Agents***

En 2018, conformément aux engagements pris par le Président du Conseil départemental, après une concertation et un travail de réflexion conduit par le Vice-président en charge du Personnel avec les représentants du Personnel, la mise en place d'un contrat de participation sur la protection Prévoyance a été décidée à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec le Groupe VYV.

L'Assemblée départementale s'est engagée sur un effort financier conséquent. Le montant de participation fixé à 35 euros permet de couvrir la totalité de la cotisation concernant ce risque pour les agents ayant les revenus les moins élevés.

Cette action exemplaire sur le plan social a été mise en œuvre avec un effort de communication important conduit par la D.R.H. avec le Groupe VYV. Dès 2019, plus de 65 % des agents vont adhérer au dispositif et bénéficier de cette aide.

Au-delà de l'aspect financier, cette aide permet une meilleure protection sociale de l'ensemble des Agents face aux risques de perte de salaire.

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

---

## ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION du 25 janvier 2019

---

### COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

#### **OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2019**

Le Débat d'orientations budgétaires, prévu par l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, est une étape incontournable de la préparation budgétaire, il doit permettre de définir les grandes lignes et les choix stratégiques du budget pour l'année à venir.

Le prochain budget 2019 s'inscrit dans la réalisation du projet de mandature « Agir pour nos territoires » qui a été voté en février 2018, avec deux axes forts, que sont, les solidarités humaines et les solidarités territoriales, et une ambition forte, qui est de renforcer l'attractivité du Département.

Le présent rapport décrit le contexte économique, réglementaire et financier qui doit être pris en compte pour la préparation du budget 2019, présente les hypothèses d'évolution des recettes et les orientations en matière de dépenses et de programmation des investissements.

Comme le prévoit, l'article L3312-1 du CGCT, il est présenté en annexe, un rapport sur l'état de la dette départementale au 31 décembre 2019 ainsi qu'une information sur la situation du personnel.

## **I-LE CONTEXTE NATIONAL ET DÉPARTEMENTAL**

### **A . Le contexte économique et budgétaire de la loi de finances 2019**

#### **▪ La loi de finances 2019 est établie sur 4 hypothèses :**

- un taux de croissance du PIB (produit intérieur brut) de 1,7%, identique à celui de 2018 et en baisse par rapport au taux constaté en 2017 (+2,2%).
- un taux d'inflation (hors tabac) de 1,4% à comparer au taux d'inflation estimé pour 2018 autour de 2% et au taux d'inflation constaté en 2017 pour 1%.
- des taux d'intérêt qui remontent légèrement.
- une augmentation soutenue de l'emploi (+160 000 en 2019).

- **Une prévision de déficit public revue à la hausse**

Le déficit public s'est établi à 2,7% du PIB en 2017 et les prévisions initiale du PLF 2019 s'établissaient à 2,4% pour 2018 et 2,9% pour 2019, soit un niveau conforme à la LPFP 2018-2022.

Or la mise en œuvre du plan de 10 milliards d'€ voté, en décembre, pour répondre à la crise des « gilets jaunes » a mis à mal ces prévisions et va accroître le déficit public qui pourrait atteindre en 2019 entre 3,2% et 3,5% du PIB, contraignant ainsi l'Etat à rechercher de nouvelles sources d'économie pour en limiter le dérapage.

- **Une prévision d'endettement public qui frôle les 100% du PIB**

La dette publique représente en 2017 : 98,5% du PIB avec l'intégration de la dette SNCF Réseau. Le niveau d'endettement doit augmenter en 2018 pour frôler les 100% du PIB, mais le gouvernement prévoit une stabilisation pour 2019 avant d'amorcer une décrue à compter de 2020.

Pour mémoire, le désendettement est un objectif majeur de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2020, auquel les collectivités locales sont fortement associées dans le cadre des contrats financiers.

## **B . Les mesures de la loi de finances 2019 concernant les collectivités locales et en particulier les départements.**

- **Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales**, sont à périmètre constant, **en légère augmentation de 0,8%**, avec toutefois une diminution des variables d'ajustement de 144 millions d'€.
- **Les variables d'ajustement**, constituées par la Dotation de Compensation de Remplacement de la Taxe Professionnelle, les dotations de compensation de transferts de fiscalité locale, les fonds départementaux de taxe professionnelle, **subissent une nouvelle baisse de 144 millions**, répercutée comme suit :
  - DCRTP : -2,3%
  - Dotations de compensations fiscales :- 3,44%
  - Fonds départemental de taxe professionnelle : -14,73%,  
et répartie entre les collectivités locales au prorata de leurs dépenses de fonctionnement 2017.

**Ces ajustements**, qui permettent de dégager 144 millions d'€, **sont affectés au financement de 4 dotations :**

- la DGE des départements pour 84 millions d'€,
- la dotation exceptionnelle outre-mer pour 50 millions d'€,
- la DGD (financement de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques) pour 8 millions d'€,
- la dotation calamités publiques pour 2 millions d'€.

**La Dotation globale d'équipement (DGE) est supprimée. Son remplacement est assuré par la Dotation de Soutien à l'investissement des départements (DSID)**, constituée de deux parts :

- la 1<sup>ère</sup> part (77%) de l'enveloppe est répartie au niveau régional par le Préfet de région
- La 2<sup>ème</sup> part (23%) est attribuée aux départements dont le Potentiel fiscal par habitant n'est pas supérieur au double de la moyenne et dont le potentiel fiscal au km<sup>2</sup> n'est pas supérieur au double de la moyenne.

## C . Le renforcement des fonds de péréquation et dispositifs de financement des 3 AIS (allocations individuelles de solidarité).

Les fonds de péréquation constituent un dispositif de solidarité financière entre les départements pour corriger les écarts de richesse et de charges.

Suite à la réforme fiscale de 2010, il a été créé, en loi de finances 2012, le fonds de péréquation CVAE et le fonds de péréquation DMTO.

- **Le fonds CVAE** est constitué d'un prélèvement sur stock plafonné à 2% du produit CVAE N-1 et un prélèvement sur flux (croissance du produit CVAE). Or du fait de la faible croissance du produit CVAE en 2018, il est anticipé une baisse du fonds de péréquation de la CVAE en 2019.

- **Le fonds DMTO** est constitué d'un prélèvement sur stock plafonné à 12% du produit des DMTO n-1 et un prélèvement sur flux. En 2018, le volume des transactions immobilières s'est stabilisé, avec une tendance à la diminution sur le dernier trimestre, ce qui va limiter le prélèvement sur flux et générer une réduction du fonds à répartir entre les départements.

Deux nouveaux fonds ont été créés en 2013, pour soutenir les départements dans le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS) : **le dispositif de compensation péréqué et le fonds départemental de solidarité.**

Le cumul de ces divers fonds ne couvre que très partiellement le reste à charge des départements au titre des AIS..

Pour répondre à une forte demande des départements, **la loi de finances 2019 prévoit la création de deux nouveaux dispositifs de péréquation financière, dont le montant s'élève à 500 millions d'€**, avec pour cible les départements hyper- ruraux et les départements les plus en difficulté.

- Au titre de la péréquation verticale, l'Etat apporte un soutien financier de 250 millions pour le financement des politiques sociales. Ce fonds est constitué de deux enveloppes :
  - 1° : **un fonds de stabilisation de 115 millions d'€ par an**, à destination des départements connaissant une situation financière dégradée par rapport aux charges induites par le financement des AIS. La répartition de ce fonds est effectuée au vu de critères cumulatifs, prenant en compte la charge nette AIS par habitant, le potentiel fiscal par habitant, le taux d'épargne brute. Au vu de ces critères, le département de l'Aveyron ne sera pas éligible à ce fonds en 2019.
  - 2° : Par ailleurs, au titre de la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, il est prévu **une enveloppe de 135 millions d'€**, destinée à apporter **aux départements volontaires** des financements permettant d'accompagner la dynamique de leurs dépenses en matière d'accompagnement social.
- Au titre de la péréquation horizontale et sur proposition des départements représentés par l'ADF, il est créé un **fonds de soutien interdépartemental à destination des départements de 250 millions d'€**. Ce nouveau « fonds de soutien interdépartemental à destination des départements » sera alimenté par un prélèvement proportionnel sur le montant de l'assiette de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement, autrement dit les droits de mutation à titre onéreux, perçus par les départements en 2018.

Une première tranche de 150 M€ (60 % du total) est destinée aux départements « très ruraux, marqués par une insuffisance structurelle de moyens pour répondre aux défis de l'aménagement et de l'attractivité de leur territoire ». En l'occurrence, ceux dont le potentiel financier net par kilomètre carré est inférieur à 50 % du potentiel financier net moyen par kilomètre carré de l'ensemble des départements, et dont le nombre d'habitants par kilomètre carré est inférieur à 70 .

La deuxième fraction du fonds d'un montant de 100 M€ (soit 40 % du total) est réservée aux « départements caractérisés par une situation sociale dégradée à laquelle s'ajoutent des recettes de DMTO inférieures à la moyenne nationale ».

**Au regard des règles définies pour l'attribution de ces deux nouveaux fonds, le département de l'Aveyron ne devrait être éligible qu'au Fonds de soutien interdépartemental affectée aux départements très ruraux. A ce titre le département pourrait bénéficier, en 2019, d'une dotation nette supplémentaire de 4,5 millions d'€.**

## **D . Le dispositif de contribution des collectivités à la réduction du déficit de l'Etat prévu par la loi du 22 janvier 2018.**

Dans l'objectif de réduire le déficit public de l'Etat, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques(LPFP), pour les années 2018-2022 du 22 janvier 2018, prévoit que les dépenses de fonctionnement des grandes collectivités territoriales ne doivent pas, à périmètre constant, augmenter de plus de 1,2% par an , sur la période 2018 à 2020.

Pour assurer le respect de ces objectifs, l'article 29 de cette même loi prévoit la signature d'un contrat entre l'Etat et chacune des collectivités concernées, fixant le montant maximal des dépenses réelles de fonctionnement pour les années 2018-2019 et 2020, assorti de sanction financière en cas de non-respect du plafond fixé. La loi prévoit par ailleurs que les collectivités qui refuseraient de signer ce contrat financier se verraient notifier par voie d'arrêté, un plafond de dépenses de fonctionnement à ne pas dépasser sous peine de sanction financière.

Le département de l'Aveyron, comme l'ensemble des départements , des 13 régions , et des communes et groupements de communes dont le montant des dépenses réelles de fonctionnement constatées en 2016 est supérieur à 60 millions d'€, (322 collectivités au total), est concerné par les dispositions de l'article 29 de la LPFP.

Considérant que ce contrat, écrit unilatéralement, par l'Etat, constituait une atteinte à la libre administration des collectivités locales et que le périmètre des dépenses contractualisables ne prenait pas en compte les spécificités locales, telles que notamment le surplus de dépenses liées à l'accueil des mineurs non accompagnés, le Conseil département de l'Aveyron, à l'instar de 94 autres collectivités, a refusé de signer le contrat.

Le Département, s'est donc vu opposer un arrêté fixant une trajectoire de dépenses de fonctionnement à ne pas dépasser pour la période 2018 à 2020, qui se présente comme suit :

Arrêté du 4 octobre 2018			
DRF 2017	Niveau maximal des DRF 2018	Niveau maximal des DRF 2019	Niveau maximal des DRF 2020
288 219 873,00	291 678 512,00	295 178 654,00	298 720 798,00
Evolution	1,2%	1,2%	1,2%

Cette trajectoire s'entend à périmètre constant, après retraitement des dépenses de transports transférées à la Région au 1<sup>er</sup> janvier 2018, des dépenses liées au MNA (mineurs non accompagnés) et d'éventuelles dépenses liées à la survenance d'évènements exceptionnels.

## E. Le contexte économique et financier du Département de l'Aveyron

### 1°- La situation économique du Département

Selon une note de conjoncture de l'INSEE d'octobre 2018, il est constaté, sur l'année 2018, un ralentissement de l'activité économique, dans la région Occitanie, caractérisé par une stagnation du nombre d'emplois salariés et une diminution du nombre de créations d'entreprises +3,7% en variation trimestrielle, comparé à +15,7% en variation annuelle, avec toutefois, une baisse du taux de chômage de 0,1% en 2018 pour s'établir à 10,6%.

Comme le décrit, le tableau ci-dessous, les mêmes tendances sont constatées en Aveyron :

- l'emploi salarié total a diminué entre le 2<sup>ème</sup> et le 1er trimestre 2018 et il n'a progressé que très faiblement de 0,1% par rapport à l'année précédente.
- le taux de chômage reste stable. Il faut souligner qu'il est un des plus faibles d'Occitanie, avec un niveau de 6,8%, nettement inférieur au taux moyen régional ( 10,6%) et au taux moyen national (9,1%).
- les créations d'entreprises ont ralenti, passant de 10,6% sur un an à 1,6% entre le 2<sup>ème</sup> et 1<sup>er</sup> trimestre 2018.
- les défaillances d'entreprises ont diminué de 24% sur un an, avec toutefois une décélération sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 avec une variation de -6,4%.

Indicateurs de conjoncture	Aveyron	Variation en %		Occitanie	Variation en %	
		Trimes- trielle	Annuelle		Trimes- trielle	Annuelle
<b>Nombre d'emplois salariés total</b> <i>CVS-2eme trimestre 2018</i>	88 800	-0,5	0,1	2 004 600	0,1	1,2
<b>Nombre d'emplois intérimaires</b> <i>CVS-2eme trimestre 2018</i>	1 600	-6,7	0,6	55 200	-1,7	7,7
<b>Taux de chômage(BIT) en %</b> <i>CVS-2ème trimestre 2018</i>	6,8	0,0	-0,3	10,6	-0,1	-0,4
<b>Nombre de créations d'entreprises sur 1 an</b> <i>Août 2018</i>	1 747	1,6	10,6	61 168	3,7	15,7
<b>Nbre de défaillances d'entreprises sur 1 an</b> <i>2ème trimestre 2018</i>	117	-6,4	-24,0	4 707	-2,4	-7,1
<b>Nbre de locaux commencés sur 1 an en m<sup>2</sup></b> <i>Septembre 2018</i>	226 000	4,7	-3,9	2 369 000	-3,9	2,2

Ces indicateurs témoignent d'une fragilité économique du département et appellent à la vigilance tous les acteurs publics et économiques.

## 2°- La situation budgétaire du Conseil départemental

Comme le démontre le tableau ci-dessous, la situation budgétaire du Conseil départemental est saine. L'analyse rétrospective, et la comparaison avec les départements de la même strate confirme les bons équilibres budgétaires du département.

En millions d'€	2015	2016	Evol. 2016/15	2017	Evol. 2017/16	Evol. Ann. Moy.	2017 En € par hab.	Départem. Strate en €/hab
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>331,0</b>	<b>339,9</b>	<b>2,7%</b>	<b>334,4</b>	<b>-1,6%</b>	<b>0,4%</b>	<b>1154</b>	<b>1111</b>
dont impôts et taxes	199,0	210,2	5,6%	209,5	-0,3%	1,8%	723	731
dont dotations et participations	112,2	110,8	-1,2%	107,0	-3,4%	-1,6%	369	319
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>289,5</b>	<b>285,4</b>	<b>-1,4%</b>	<b>288,2</b>	<b>1,0%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>994</b>	<b>993</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>41,5</b>	<b>54,5</b>	<b>31,3%</b>	<b>46,2</b>	<b>-15,2%</b>	<b>5,4%</b>	<b>160</b>	<b>118</b>
Annuité de la dette	21,1	20,4	-3,3%	20,1	-1,5%	-1,6%	69	71
<b>Dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>61,1</b>	<b>58,0</b>	<b>-5,1%</b>	<b>67,1</b>	<b>15,7%</b>	<b>3,5%</b>	<b>231</b>	<b>157</b>
Recettes d'investissement hors emprunt	21,1	14,5	-31,3%	14,2	-2,1%	-11,1%	49	48,1
<b>Emprunts nouveaux</b>	<b>13,0</b>	<b>13,0</b>	<b>0,0%</b>	<b>10,0</b>	<b>-23,1%</b>	<b>-7,7%</b>	<b>35</b>	<b>55</b>

→ **Au titre de la rétrospective 2015-2017 du Département de l'Aveyron**, il est à noter :

- une évolution moyenne des recettes de fonctionnement de 0,4%, malgré la baisse continue des dotations de l'Etat (-1,6% en moyenne annuelle) et grâce, en large partie à l'augmentation des recettes fiscales, (1,8% en moyenne annuelle),
- une diminution des dépenses de fonctionnement de 0,1% en moyenne annuelle,
- une progression de l'épargne brute de 5,4 % en moyenne annuelle,
- un volume de dépenses d'investissement élevé : 62,1 millions en moyenne annuelle, et 67,1 millions en 2017, en progression de 3,5 % par rapport à 2016.
- une baisse de l'annuité de la dette de 1,6% en moyenne annuelle.

→ **Au vu de la comparaison des données 2017 avec les départements de la même strate**, il est constaté :

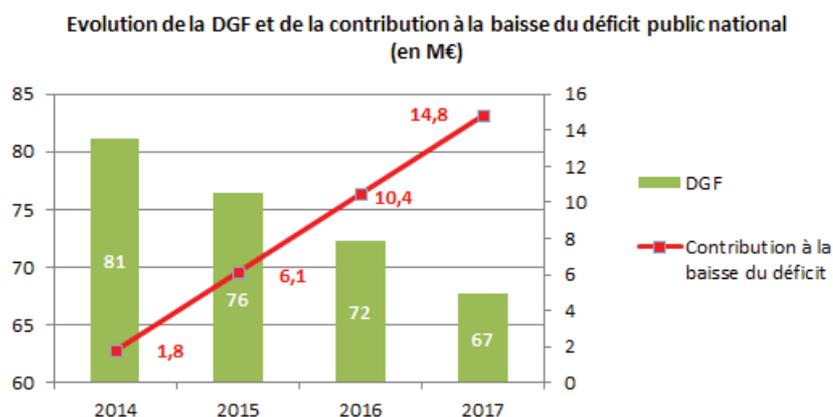
- des recettes de fonctionnement supérieures à la moyenne de la strate : 1154€ hab/1111€ hab
- des dépenses de fonctionnement équivalentes à la moyenne de la strate : 994€ hab/ 993€ hab
- une épargne brute nettement supérieure à la strate : 160€ hab/ 118€hab
- des dépenses d'investissement nettement supérieures à la strate : 231€ hab/ 157€hab

→ **Au cours des quatre dernières années, les finances départementales ont été fortement impactées par :**

- la baisse de la DGF,
- l'augmentation du produit des DMTO,
- l'augmentation du reste à charge au titre des allocations individuelles de solidarité.

### ➤ **La baisse de la DGF**

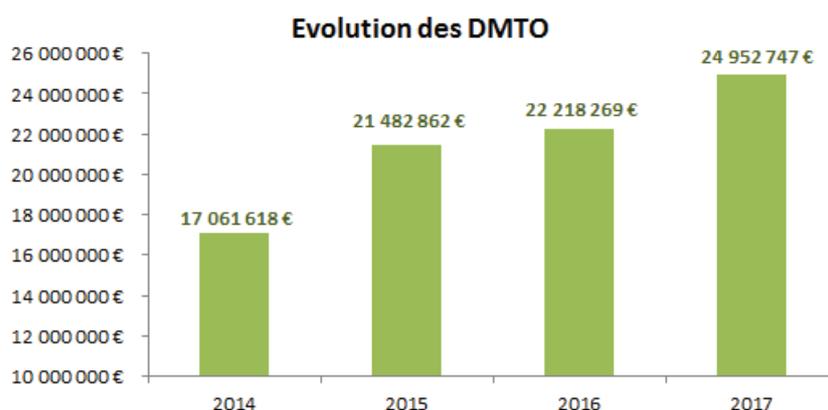
Au cours des quatre dernières années, de 2014 à 2017, l'ensemble des collectivités a été appelé à contribuer à l'effort national de redressement des finances publiques, pour un montant global de 11 milliards d'€, dont 3,9 milliards à la charge des départements. Le département de l'Aveyron a subi une baisse de la DGF de 14,8 millions et a contribué globalement à l'effort national pour un montant total cumulé de 33,242 millions d'€.



En 2018, le dispositif de réduction de la DGF a pris fin et son montant a été stabilisé.

### ➤ **L'augmentation du produit des DMTO**

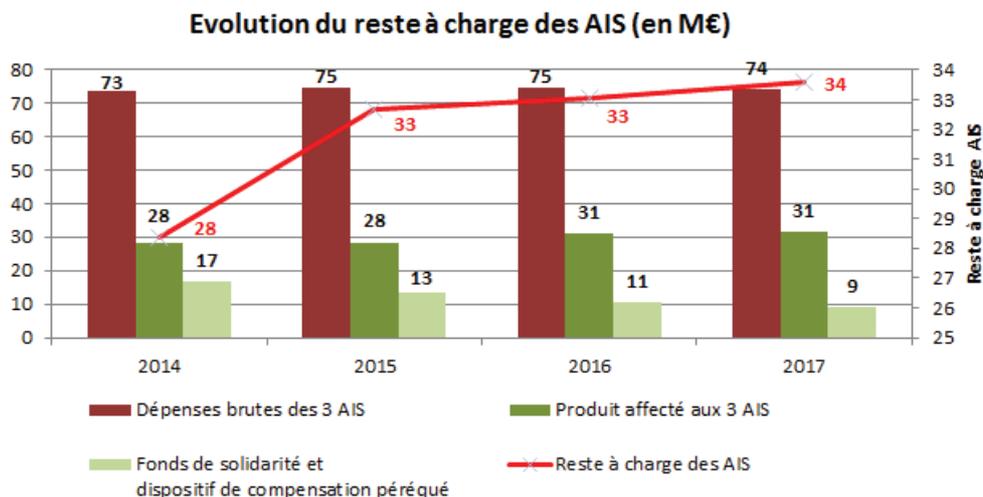
Les DMTO ont profité d'une très forte embellie du marché financier, avec un montant d'encaissement qui est passé de 17 millions en 2014 à 24,9 millions en 2017, soit 8 millions de recettes supplémentaires pour le Département.



La bonne situation du marché immobilier s'est confirmée tout au long de l'année 2018, avec des produits de DMTO élevés.

### ➤ **L'évolution du reste à charge pour le département au titre des allocations individuelles de solidarité**

Sur la période 2014-2017, le reste à charge des Allocations individuelles de solidarité (AIS) a progressé de 6 millions d'€, soit plus 18,4%. Cette progression du reste à charge, est entièrement due à la baisse des financements assurés par les fonds de péréquation. Les dépenses ont, quant à elles, été bien maîtrisées par le Département en particulier les dépenses APA.



## II- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

### A. Evaluation des recettes 2019

Au vu des dispositions prévues en loi de finances 2019 et décrites en 1<sup>ère</sup> partie de ce rapport, concernant l'évolution des dotations de compensation et de péréquation et l'attribution d'un nouveau fonds exceptionnel de solidarité,

- en prenant en compte les données économiques et conjoncturelles de nature à influencer sur les recettes départementales, telles que le produit des DMTO, et les participations
- et sur la base des simulations établies à l'aide de notre prestataire financier,

**il est estimé une progression des recettes de fonctionnement de l'ordre de 1,5% par rapport au BP 2018, dégagant près de 5 millions de recettes supplémentaires.**

**Au titre de la fiscalité**, le Département ne dispose d'un pouvoir que sur la fixation du taux du Foncier bâti. Or par solidarité pour les contribuables aveyronnais, **il est proposé de ne pas augmenter le taux de cette taxe en 2019**. Le produit de cette taxe, qui s'établit à 69,5 millions d'€ en 2018, évoluera en 2019, selon l'évolution physique des bases estimée à 1% et leur actualisation nominale de 2,2%, soit une évolution globale attendue de 3,2%.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui était 12,564 millions en 2018, est estimée en légère baisse en 2019, au vu des évaluations notifiées par la DGFIP.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) de 4,835 millions en 2018 est stable.

Les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : Après deux années 2017 et 2018, très prospères, il est anticipé pour 2019, un ralentissement du marché immobilier et à titre prudentiel il est prévu un produit autour de 24 millions.

La Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) est estimée à 47 millions en progression de 2,6% par rapport à la recette inscrite au BP 2018.

La Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE) est reconduite au niveau de 2018 (15,6 millions d'€).

Les taxes diverses : Taxe d'aménagement et Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) : sont reconduites au niveau de 2018 (5,3 millions d'€)

**Globalement les recettes fiscales sont estimées en progression de 1,8% par rapport au BP 2018.**

**Les dotations de l'Etat**, comprenant la Dotation globale de fonctionnement (DGF), la Dotation globale de décentralisation (DGD), les Compensations d'exonération de fiscalité directe, la Dotation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et le FCTVA sur les dépenses d'entretien **sont globalement estimées à 90,4 millions en baisse de 0,5% par rapport au BP 2018.**

**Les dotations CNSA pour le financement des dépenses APA, PCH et MDPH**, sont prises en compte pour un montant global de 20 millions d'€, correspondant aux versements reçus en 2018.

**Les fonds de péréquation**, constitués par le Fonds CVAE, le Fonds DMTO, le Fonds départemental de solidarité, le Dispositif de compensation péréqué, totalisent en 2018 15,7 millions. Les critères de calcul de ces divers fonds prenant en compte, à la fois des données nationales et des données départementales, il est difficile de faire une estimation des attributions de 2019. Toutefois, au regard des simulations établies par notre prestataire « finance » il est prévu une légère baisse sur l'ensemble de ces fonds et il est à noter, le risque, pour le Département, de perdre l'éligibilité au fonds CVAE qui s'élève à 648 k€ en 2018, du fait de son positionnement par rapport aux autres départements.

**Au titre des deux nouveaux fonds de péréquation** prévus en loi de finances 2019 et décrits dans la 1<sup>ère</sup> partie du rapport, le Département pourrait bénéficier en 2019 d'une **recette nette supplémentaire de 4,5 millions.**

**Les autres recettes de fonctionnement, recouvrant les participations aux dépenses d'aide sociale, les produits domaniaux, et les participations diverses aux charges de gestion sont globalement estimées autour de 22 millions d'€**, en baisse continue depuis 2017 du fait de la diminution des recouvrements au titre de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) suite à la mise en place des CPOM (contrats d'objectifs et de moyens) et la prise en charge nette des dépenses d'ASH.

**Les recettes d'investissement** s'élèvent en 2018 à près de 31,3 millions d'€ avec 10,6 millions de dotations de l'Etat dont 8,5 millions de FCTVA, 16 millions d'emprunts et 4,7 millions de recettes diverses correspondant à des recouvrements d'avances, des subventions et les produits des amendes radars. Pour 2019, il est prévu une reconduction de ces recettes à des niveaux identiques avec un ajustement du recours à l'emprunt en rapport avec le besoin de financement des investissements.

## **B. Orientations budgétaires 2019 en matière de dépenses**

Les orientations budgétaires 2019 s'inscrivent, d'une part, dans le cadre contraint fixé par la loi de programmation des finances publiques, fixant un plafond d'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2% , et d'autre part , dans le projet de mandature « Agir pour nos territoires » qui a été adopté en février 2018.

### **➤ La poursuite de la mise en œuvre du projet « Agir pour nos territoires »**

Les axes forts de la politique départementale confirmés par le nouveau projet adopté en février 2018, sont :

- les solidarités sociales et humaines,
- les solidarités territoriales,
- l'attractivité du Département et l'accueil de nouvelles populations

En 2019, le Département s'attachera à poursuivre la mise en œuvre de ce projet, avec pour priorité :

- l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles populations,
- l'accompagnement social des familles, et des personnes fragiles,
- l'accompagnement des collectivités dans l'aménagement du territoire,
- l'entretien et la rénovation du réseau routier départemental
- la poursuite du plan de mise en accessibilité des collèges publics et du programme pluriannuel d'investissement des collèges publics. L'année 2019 verra notamment le démarrage des travaux de construction du collège de La cavalerie.
- la poursuite de la couverture numérique du territoire, avec une nouvelle tranche de travaux de déploiement de la fibre.

Le Conseil départemental s'engage par ailleurs à maintenir ses actions dans les domaines social, sportif, culturel, environnementaux et économiques pour animer le territoire, améliorer le cadre de vie des aveyronnais, proposer une politique dynamique en direction des jeunes.

La promotion de l'attractivité du département doit être au cœur des actions départementales.

### ➤ **Le maintien du niveau d'investissement**

Au cours des deux dernières années, le Département a investi plus de 67 millions d'€ par an, confirmant son positionnement élevé, en €/par habitant, par rapport aux autres départements.

En 2019, au regard des engagements en cours au titre des autorisations de programmes existantes, dont le détail est décrit en annexe, et des nouveaux engagements à prendre en 2019, le Conseil départemental va maintenir ses dépenses d'investissement à un niveau aussi élevé, tout en maîtrisant le recours à l'emprunt.

### ➤ **Le plafonnement des dépenses de fonctionnement**

Comme indiqué, en amont, en application de la loi de programmation des finances publiques, l'évolution des dépenses de fonctionnement est plafonnée à 1,2% après le retraitement des dépenses de transport, de MNA et de toutes autres dépenses liées à des événements exceptionnels.

En 2018, 1<sup>ère</sup> année du dispositif, l'objectif a été respecté et les dépenses de fonctionnement ont été particulièrement bien maîtrisées.

L'objectif de plafonnement à 1,2%, sera plus difficile à respecter en 2019, du fait de l'impact :

- des mesures nationales concernant les Ressources humaines relatives au Plan Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR),
- de la participation à la protection sociale complémentaire des agents décidée par la collectivité en 2018,
- de l'augmentation continue des dépenses d'aide sociale,
- de l'évolution de la contribution au budget du SDIS, pour atteindre 50 % des contributions statutaires.
- de l'augmentation générale des prix avec à une inflation estimée à 1,4%.

Cela nous imposera des efforts importants pour maîtriser l'évolution des dépenses d'aide sociale, la masse salariale et les charges générales de fonctionnement dans la limite de 1,2%.

Quant aux interventions du monde associatif, en particulier, dans le domaine de la culture, de la jeunesse, du sport, de l'environnement et de l'agriculture, une reconduction des moyens déjà alloués sera proposée dans le cadre du BP 2019.

Telles sont les propositions que je soumets à votre réflexion et sur lesquelles nous aurons à débattre lors de notre prochain Débat d'orientations Budgétaires 2019.

**Le Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical line on the right, with a horizontal line extending to the right from the base of the vertical line.

**Jean-François GALLIARD**

**EXTRAIT**  
du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture  
012-221200017-20190125-34432-DE-1-1  
Reçu le 29/01/19

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 25 janvier 2019 à 10h00 à l'Hôtel du Département.

42 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Karine ESCORBIAC à Madame Cathy MOULY, Monsieur Bernard SAULES à Madame Evelyne FRAYSSINET.

Absents excusés : Madame Emilie GRAL, Monsieur Jean-Philippe SADOUL.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD  
Secrétaire de séance : André AT  
Rapporteur : Monsieur Sébastien DAVID

**2 - Rapport sur la situation en matière de développement durable du Département - année 2017**

Commission de l'environnement, biodiversité et politique de l'eau

CONSIDERANT que les rapports présentés lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 25 janvier 2019 ont été adressés aux élus le 11 janvier 2019 ;

VU l'examen du rapport de développement durable 2017 par la commission de l'environnement, biodiversité et politique de l'eau en date du 18 janvier 2019 ;

VU l'article L.3311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.110-1 du Code de l'Environnement ;

PREND ACTE des informations communiquées dans le rapport sur la situation en matière de développement durable du Département – année 2017 ci-annexé.

Le Président du Conseil Départemental

**Jean-François GALLIARD**



# Rapport 2017

sur la situation en matière de

# développement durable

du Département de l'Aveyron



---

## ***Les solidarités humaines***

---

- L'accompagnement des personnes en insertion sociale ou professionnelle
- La médiathèque donne une seconde vie aux documents désherbés
- Un programme pour la rénovation de logements
- Les solidarités humaines et territoriales en faveur des personnes âgées
- La protection de l'enfance et de la famille

---

## ***Les solidarités territoriales - cadre de vie - environnement***

---

- Biodiversité et agriculture durable
- Politique de l'environnement
- La culture : un accès facilité pour les jeunes aveyronnais
- Le développement durable au cœur des manifestations sportives proposées aux jeunes aveyronnais
- Le Conseil départemental des jeunes et la citoyenneté
- Des projets routiers pour tous les usagers : piétons, riverains, communes et entreprises

---

## ***Le Département, une collectivité exemplaire***

---

- L'amélioration des performances énergétiques du patrimoine bâti
- L'accessibilité des locaux
- Les énergies renouvelables dans le patrimoine départemental
- Le Projet d'Administration de Demain

# Préambule

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a introduit pour les Conseils départementaux l'obligation de présenter un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable.

Il est présenté au Rapport d'Orientation budgétaire car il doit constituer un outil d'aide à la décision annuelle pour débattre et planifier des actions qui visent à répondre aux cinq finalités de développement durable inscrites à l'article L.110-1 du Code de l'environnement et mises en œuvre dans les traités internationaux :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère : **CLIMAT**
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : **NATURE**
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre générations : **SOLIDARITE**
- L'épanouissement de tous les êtres humains : **BIEN-ETRE**
- La dynamique de production et de consommation responsable : **ECO-RESPONSABLE**

S'appuyant sur les objectifs du programme de la mandature 2015 – 2021, le rapport est articulé autour des enjeux de solidarités humaines, de solidarités territoriales et d'exemplarité de la collectivité.

Pour chacun de ces axes, il rend compte des actions les plus significatives mises en œuvre en 2017 dans le cadre des politiques conduites par la collectivité et dans la gestion et le fonctionnement interne de la collectivité.

## **Les solidarités humaines**

### **L'accompagnement des personnes en insertion sociale ou professionnelle**

De par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008, le Département est responsable du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de la mise en œuvre des politiques d'insertion. Un nouveau Programme Départemental d'Insertion a été adopté en avril 2017 pour la période 2017-2021 et un Pacte Territorial pour l'Insertion a été proposé à nos partenaires à l'automne 2017.

Les bénéficiaires du RSA (BRSA) socle soumis aux droits et devoirs (4 163 personnes au 31 décembre 2017) bénéficient d'un accompagnement adapté dans l'optique d'une réinsertion sociale ou professionnelle. Cet accompagnement, objectifs, durée, moyens déployés, est défini par le référent unique qui suit le BRSA et est matérialisé dans un contrat d'insertion qui peut être un plan personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) pour les BRSA qui sont dans une démarche d'insertion professionnelle, ou un contrat d'engagement réciproque (CER) pour les BRSA qui sont dans une démarche de réinsertion sociale.

Les référents uniques des BRSA en parcours d'insertion sociale sont en majorité les travailleurs sociaux du Conseil départemental, mais aussi de la Mutualité Sociale Agricole et quelques autres organismes partenaires (UDAF, CCAS de Rodez, FJT du Grand Rodez).



### **Zoom sur la réalisation d'une étude prévisionnelle de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences des métiers de l'aide à domicile**

Le Conseil Départemental a souhaité réaliser une étude prévisionnelle de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC) sur les métiers de l'aide à domicile, afin d'évaluer le potentiel d'embauches dans ces métiers sur les quatre prochaines années et de permettre à des bénéficiaires du RSA de pouvoir y postuler.

L'étude initiée en décembre 2017 s'est conclue en juin 2018, et a permis d'associer les 23 services d'aide à domicile de l'Aveyron, ainsi que les acteurs du service public de l'emploi, pour partager un diagnostic et envisager des pistes d'action.

Ainsi, on évalue à 2 000 le nombre de personnes employées dans ce secteur d'activité, représentant environ 1 500 ETP sur le Département. On estime un potentiel d'embauche de près d'une centaine d'emplois durables par an.

Aussi, pour satisfaire ce besoin en recrutement parfois non satisfait par les Services d'Aides à Domicile (SAAD), le Département va favoriser la mise en place de commissions territoriales facilitant la rencontre des besoins exprimés par les SAAD et les organismes responsables du service public de l'emploi, notamment Pôle Emploi, les Espaces Emploi Formation, mais aussi le Conseil Régional responsable du volet formation. En parallèle, avec le concours du Département, les SAAD devront travailler à améliorer l'attractivité de ces métiers.

Le projet parcours d'insertion adopté en juin 2012 par le Département, en application du PDI, guide la rédaction des contrats d'engagement réciproque des BRSA, en définissant les objectifs à atteindre en termes d'insertion au regard de la situation sociale de l'individu et des moyens (matériels ou financiers) qui peuvent être mis à sa disposition.

**Gouvernance**

*Le Conseil départemental est responsable de la définition et de la mise en œuvre des politiques d'insertion. La mise en œuvre du RSA est conduite de manière partenariale et contractuelle avec l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et Pôle Emploi.*

---

## ***Les solidarités humaines***

---

### **La Médiathèque départementale donne une seconde vie aux documents désherbés**

L'une des activités courantes des bibliothèques consiste à sortir du fonds documentaire les documents (livres, DVD, CD...) abîmés ou ne correspondant plus à l'état des connaissances ou aux intérêts du public : c'est ce que l'on appelle le désherbage.

Cette action de tri permet de maintenir la qualité de l'offre documentaire proposée aux usagers.

Dans ce contexte, en moyenne chaque année, 18 000 documents font l'objet d'un désherbage.

Ces documents sont en général acheminés vers une déchèterie pour être détruits et recyclés.

Depuis 2017, et dans le cadre des orientations de son *Plan Départemental en faveur de la Lecture Publique*, la collectivité a demandé à sa Médiathèque départementale (MDA) de privilégier le don aux associations locales œuvrant dans le champ des compétences sociales exercées par le Département (aide sociale à l'enfance, handicap, insertion des BRSA, etc).

C'est ainsi que durant l'année 2018, des associations (telles que l'ADAPEI et les PEP12), la Maison Départementale de l'Enfance et la Famille et la Maison d'Arrêt de Druelle ont bénéficié de dons de différents documents (BD, romans, livre-CD,...) adaptés à leur public, après signature d'une convention avec le Département.

Cette démarche a vocation à s'inscrire dans le temps, en fonction des documents désherbés par la MDA et des besoins des associations.

## Les solidarités humaines

### Un programme pour la rénovation de logements

Sur proposition de l'Etat, le Conseil départemental de l'Aveyron a décidé de mettre en œuvre un Programme d'Intérêt Général (PIG) labellisé « Habiter mieux » pour la rénovation de l'habitat. Le Conseil départemental est maître d'ouvrage du volet animation de ce PIG, l'apport des aides financières à la réalisation de travaux reste de la compétence de l'Etat et de l'ANAH.

Le PIG doit permettre d'intervenir de façon durable et qualitative sur le parc privé de logements pour réhabiliter le patrimoine bâti des propriétaires occupants modestes et des propriétaires bailleurs avec pour objectifs :

- la lutte contre la précarité énergétique par l'amélioration thermique des logements anciens,
- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- l'adaptation des logements pour l'autonomie de la personne, notamment pour maintenir à domicile des personnes âgées.

L'intervention du Conseil départemental se concentre sur les zones non couvertes par une opération programmée, soit la plus grande partie des communes rurales de l'Aveyron. Le programme devait en principe se terminer en fin d'année 2018, mais constatant son succès un nouveau marché portant sur la période 2019/2024 est à l'étude.

#### Gouvernance

Un comité de pilotage est constitué pour cette opération. Il est composé du Conseil départemental, de l'Etat, de l'ANAH et de l'ADIL. Il est notamment chargé de suivre et de piloter le PIG, d'apprécier l'avancement et le bilan de l'opération, d'apporter des solutions et réorientations si nécessaire.

#### **Zoom** sur la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux »

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée par appel d'offres à Oc'Téha.

Le programme prévoit la réhabilitation de 430 logements par an :

- 310 propriétaires occupants « précarité énergétique »,
- 10 propriétaires occupants « habitat indigne et très dégradé »,
- 80 propriétaires occupants « adaptation du logement »,
- 10 propriétaires bailleurs « habitat indigne et très dégradé »,
- 20 propriétaires bailleur, « moyennement dégradés, décence, économie d'énergie ».

Ainsi, depuis 2014 :

1 542 dossiers ont été agréés dont 463 en 2017,  
13 932 516 € d'aides ont été versées pour 32 506 629 € de travaux de rénovation.

---

## Les solidarités humaines

---

### Les solidarités humaines et territoriales en faveur des personnes âgées

La Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Aveyron, installée le 10 octobre 2016, est une instance de coordination visant à développer les politiques de prévention pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

Lors de son assemblée plénière du 7 avril 2017, la Conférence des Financeurs a adopté le programme coordonné 2016-2021 de financement des actions individuelles et collectives de prévention qui a pour but de définir un parcours global de prévention pour les personnes âgées.

Il porte sur les axes suivants : le passage à la retraite, la santé des séniors, la dimension sociale et le cadre de vie, le bien-être et l'estime de soi, le soutien et l'accompagnement des proches aidants.

### La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre générations : SOLIDARITE

Plusieurs projets ont pour but une rencontre intergénérationnelle :

**L'EHPAD du Val Fleuri**, avec son action « *Val Fleuri, Carrefour socioculturel transgénérationnel* » : ouverture sur la vie extérieure où les familles, les aidants, les personnes âgées du territoire, les résidents accueillis, les habitants pourront participer aux activités et assister à des spectacles. Il s'agit de favoriser les échanges avec la population, les personnes âgées et les acteurs locaux, de développer la convivialité autour d'évènements culturels, sociaux et intergénérationnels,

contribuer aux changements de regards portés sur le grand âge, la maladie et le handicap, de préserver l'autonomie des personnes âgées vivant à domicile le plus longtemps possible. Le projet prévoit : l'accueil de chorales et de formations musicales, stages d'artisanat d'art, des enfants du RAM, lectures publiques, activités diverses (yoga, gym douce...)

**Le Centre social de Laissac**, avec son action « *Mieux vivre ensemble : quand les plus jeunes apprennent de leurs aînés* » :

- réaliser des ateliers créatifs pour transmettre les savoir-faire des personnes âgées aux enfants et partager un temps d'échange (cuisine, lecture de contes).
- Proposer des conférences sur le sujet de la grand-parentalité en lien avec les évolutions de la structure familiale (rôle des grands-parents dans l'éducation des petits-enfants, droit des grands-parents en cas de conflits entre parents séparés...).

### D'autres projets s'intéressent au volet bien-être

**Natura bien-être en Carladez**, avec son action « *Séniors en forme. Ajouter de la vie à vos années !* » :

- Ateliers conseils : échanger sur les comportements quotidiens et les bonnes pratiques à acquérir pour un vieillissement réussi (bienvenue à la retraite ; bien dans son corps, bien dans sa tête ; les 5 sens en éveil, gardez l'équilibre ; dormir quand on n'a plus 20 ans ; pas de retraite pour la fourchette).
- Ateliers pratiques : gym bien-être, pilates, postural ball, aquagym/bike/jump.
- Ateliers nutrition : comprendre le rôle de l'alimentation dans la prévention santé, informer sur l'équilibre alimentaire, sensibiliser sur l'évolution des comportements alimentaires, finaliser une approche globale de l'alimentation.

**Le Point Info Séniors Sépia de Rodez**, avec son action « *Séniors et bien-être* » : un forum "séniors et bien-être" destiné aux séniors et à un jeune de leur entourage propose un espace découverte de soins de confort et bien-être (sophrologie, naturopathie, hypnose, qi gong, yoga, relooking...) ; des ateliers bien-être, estime de soi, associés à un projet participatif. Les ateliers proposeront des conseils pour prendre soin de soi, des conseils et des connaissances sur les soins de support pour lutter contre les douleurs liées à l'âge et/ou la maladie.

---

## Les solidarités humaines

---

### La protection de l'enfance et de la famille

Le Conseil départemental en tant que chef de file de l'action sociale, assure différentes missions en direction de l'enfance et de la famille visant à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant. Il met en place des actions de prévention et de promotion de la santé et des mesures d'aide sociale à l'enfance.

2017 et 2018 ont été marquées par :

#### L'adoption du schéma départemental de l'enfance et de la famille 2018-2022

Conformément au programme de mandature 2015-2021, le nouveau schéma a été adopté par la commission permanente le 15 décembre 2017. Plus de 130 professionnels mais également des bénéficiaires (enfants-parents) ont pu s'exprimer dans le cadre d'entretiens ou d'ateliers de réflexion afin de travailler le bilan du précédent schéma, le diagnostic portant sur les constats et pistes à envisager.

Les orientations débattues ont permis de dégager des orientations prioritaires, déclinées en 12 fiches-actions. A noter sur ce plan que chaque action associe le Département à un partenaire institutionnel ou associatif dans son pilotage.

- la coordination des acteurs, la création de cultures communes et la formation,
- le renforcement de la prévention,
- la cohérence et la continuité du parcours de l'enfant protégé,
- la déclinaison de la Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance.

### La mise à l'abri des mineurs non accompagnés (MNA)

Confronté à un afflux de MNA sollicitant leur mise à l'abri et leur protection à l'aide sociale à l'enfance, le Département a tout au long du dernier semestre multiplié les conventions avec les opérateurs locaux afin de garantir des solutions immédiates d'hébergement pour les primo arrivants et ceci jusqu'aux conclusions de l'évaluation de la minorité de ces jeunes.

Avec l'appui des services de l'Etat, notamment de la DDCSPP, des partenariats ont été établis avec des associations mais également des acteurs locaux pour faire face aux besoins importants de places d'accueil et assurer un soutien socio-éducatif à ces mineurs.

#### sur la mise à l'abri des MNA : une démarche partenariale

L'articulation avec les services de l'Etat a été constante tout au long de l'année sur cette problématique :

- avec l'éducation nationale afin de garantir la scolarisation des MNA confiés au Département (ouverture d'une section supplémentaire de 15 places au Lycée Monteil en septembre),
- avec la Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé afin d'établir des modalités d'accueil des MNA aux fins d'établir un bilan de santé,
- avec la Préfecture en vue d'établir un protocole d'organisation de l'accueil des MNA dans le Département (co-signé avec le TGI de Rodez) conformément aux dispositions de la circulaire du 25 janvier 2016.

## **Les solidarités territoriales : cadre de vie - environnement**

### **L'attractivité des territoires et les services à la population**

A travers le projet de mandature, le Département concrétise son ambition d'être aux côtés des collectivités locales pour favoriser le maintien des services de proximité et accompagner les équipements structurants et indispensables pour nos territoires.

Dans le cadre du dispositif « Services de Proximité et Cadre de Vie – volet bâtiments communaux » ont ainsi été accompagnés les réhabilitations, aménagements et mises aux normes de mairies, écoles, espaces à usage associatif, les créations de maisons d'assistantes maternelles et les opérations d'investissement en faveur des services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural, en cas de carence de l'initiative privée.

Un second programme, intitulé « Equipements de dimension territoriale » a permis d'accompagner la réalisation d'équipements structurants qui participent aux services essentiels et à l'attractivité du territoire, tels que les Maisons de Santé pluriprofessionnelles, les groupes scolaires et structures d'accueil petite enfance, les complexes sportifs, les équipements culturels, ainsi que les structures d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées en milieu rural.



Luc-la-Primaube : centre social rénové

### **Zoom sur l'année 2017**

Sur 140 dossiers d'aides aux communes et groupements de communes programmés, 60 avaient une dimension développement durable significative.

La dimension développement durable de ces dossiers réside en la prise en compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, de la réduction de l'impact sur l'environnement par la réalisation de circulations douces, de travaux permettant des gains énergétiques ou l'adoption de méthodes de travail et de matériaux respectueux de l'environnement, mais aussi par la plus-value que ces opérations apportent aux territoires en termes de lien social : services à la population, espaces dédiés à la vie associative...

Le Conseil départemental souhaite par ailleurs conforter les espaces publics de nos villes et villages dans leur rôle de lien social et dans leur participation à l'attrait touristique du département, via les dispositifs Cœur de Village et Bourg Centre.

Les modalités d'intervention qui leur sont associées avec en particulier la prise en charge par le Département du schéma directeur réalisé préalablement par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, participent à l'écho très favorable que ces programmes rencontrent et à la valeur qualitative des aménagements réalisés sur l'ensemble du département.

En accompagnant les communes dans leurs aménagements paysagers et urbains, ces deux dispositifs ont façonné le département. Lieux de convivialité, d'échange, de rencontres, les espaces publics sont par excellence des lieux de vie sociale autour desquels s'organisent les services à la population, tout en confortant le cadre de vie des habitants et en participant à la valorisation du patrimoine.



Saint Jean d'Alcapies : 1ère route solaire



Marcillac-Vallon : Maison des Services aux Publics

#### ***Perspectives envisagées***

Dans le cadre de la politique départementale AGIR POUR NOS TERRITOIRES, de nouveaux dispositifs d'intervention ont été approuvés le 29 janvier et 23 février 2018, avec pour principale ambition l'attractivité de nos territoires.

Un programme expérimental en faveur de l'habitat ambitieux ainsi de jouer un effet de levier sur la reconquête de nos centres-bourgs.

Par ailleurs, un assouplissement des dispositifs visant les équipements structurants a été opéré, avec l'ouverture notamment aux projets de Maisons des Services aux Publics et la mise en place d'un programme en faveur des projets d'espaces de coworking et tiers-lieux.

---

## Les solidarités territoriales : cadre de vie - environnement

---

### Biodiversité et agriculture durable

- **Opération de distribution de nichoirs auprès de communes aveyronnaises**

Les derniers résultats de deux études menées sur une vingtaine d'années par le Muséum National d'Histoire Naturelle et le CNRS arrivent au même constat : les oiseaux des campagnes françaises disparaissent à une vitesse vertigineuse. En moyenne, leurs populations se sont réduites d'un tiers en 15 ans.

Cette diminution est essentiellement liée à la modification de l'environnement et du paysage qui limite les habitats favorables à de nombreuses espèces. L'objectif de la pose de nichoirs est de favoriser la reproduction de certaines espèces d'oiseaux à tendance cavernicole comme les mésanges, qui utilisent naturellement des arbres présentant des cavités. Les arbres creux ou vieux arbres ont en effet tendance à disparaître de nos campagnes car jugés peu « utiles ».

Selon des études et expérimentations récentes, les mésanges et les chauves-souris sont des prédateurs naturels de certains insectes ravageurs comme la Pyrale du buis ou la Processionnaire du pin.

Pour tenter de lutter à son niveau contre la prolifération de ces deux espèces de papillons, mais aussi pour tenter de renforcer les populations de certains prédateurs naturels, l'Assemblée départementale du 15 décembre 2017 a validé le lancement d'une opération de fourniture de nichoirs à mésanges et d'abris à chauves-souris aux communes aveyronnaises. Pour cela elle a engagé une enveloppe prévisionnelle de 30 000 euros.

Ces nichoirs ont été distribués aux communes qui en ont fait la demande et leur localisation précise est renseignée dans le Système d'information géographique départemental afin d'envisager un suivi de leur occupation dans le temps.



- **Soutien à l'arboriculture dans le cadre du projet TPE « un Territoire, un Projet, une Enveloppe »**

Entre 2009 et 2014, la zone arboricole située en amont de Millau sur les vallées du Tarn et de la Dourbie, entre Aguessac et Peyreleau, a été concernée par une vague d'installation de jeunes agriculteurs. Cette microrégion associe à la production de fruits, cerises et mirabelles essentiellement sans irrigation, d'autres productions végétales comme la vigne et le maraîchage, et souvent de l'agro tourisme.

Sur 13 jeunes installés au cours de ces dernières années, 10 ont fait le choix de la production fruitière. Ces nouveaux installés dont la moyenne d'âge est d'environ 30 ans, ont souhaité faire évoluer les systèmes de production en place afin d'anticiper les changements climatiques et de répondre aux nouvelles demandes des consommateurs.

A l'automne 2015, neuf jeunes arboriculteurs se sont regroupés au sein de l'association « *Les arbo de la Haute Vallée du Tarn* ». A sa création, fut déposé un dossier de candidature à la Région pour être reconnue en tant que GIEE. Un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) permet une reconnaissance officielle par l'Etat de l'engagement collectif d'agriculteurs dans la modification ou la consolidation de leurs pratiques en visant une performance économique, environnementale et sociale. Il constitue l'un des outils structurants du projet agro-écologique pour la France.

L'arrêté de reconnaissance de la Région du 10 décembre 2015 a officialisé le GIEE intitulé « Jeunes arboriculteurs pour de nouveaux vergers ». Avec le GIEE, ils gèrent collectivement leur main d'œuvre, diminuent les traitements phytosanitaires, et modifient la conduite technique des vergers.

En 2016, un programme de plantations sur la vallée s'est mis en place dans la dynamique de la démarche TPE « un Territoire, un Projet, une Enveloppe » initiée par le Conseil départemental.

Les projets de plantations pour les trois années à venir ont ainsi été recensés. En 2017, ce sont 11,9 hectares de jeunes vergers qui ont été plantés en pruniers, pommiers, pêchers, abricotiers, amandiers et poiriers. Le Conseil départemental a accompagné financièrement, en 2017, 5 arboriculteurs pour l'aide au démarrage pendant les trois premières années d'exploitation de leurs jeunes vergers non productifs.



## Les solidarités territoriales : cadre de vie - environnement

### L'accompagnement des collectivités dans leurs projets en matière d'eau : un enjeu majeur de développement durable pour un bien commun à préserver

Compte tenu des enjeux liés à l'eau sur notre territoire et dans un objectif de solidarité avec le monde rural, la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques constitue l'un des objectifs majeurs de la politique du Conseil Départemental dans le domaine de l'Environnement.

Considérant le contexte d'évolution réglementaires visant à redéfinir la cartographie des compétences entre les collectivités et des contraintes budgétaire, le Département a mobilisé des **moyens financiers et humains** pour accompagner les collectivités dans la réflexion et la réorganisation liée aux transferts de compétences induits par la loi NOTRe, la loi MAPTAM et le Schéma de Coopération intercommunale.

Outre l'accompagnement financier des projets, le soutien aux collectivités dans le domaine de l'eau intervient également à travers les moyens humains et techniques mobilisés dans le cadre de **l'ingénierie territoriale**.

Il s'agit par le biais de **l'EPA AVEYRON INGENIERIE** d'accompagner les collectivités dans leur choix techniques et financiers afin d'optimiser les investissements et de maîtriser les dépenses mais aussi de leur permettre de pérenniser les investissements réalisés par une gestion adaptée et optimisée des ouvrages ; Il s'agit également de les

accompagner dans l'organisation des services publics correspondants, notamment dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale.



### En matière d'eau potable

Les missions réalisées en 2017 ont concerné :

- L'accompagnement des collectivités pour la régularisation des ressources en eaux (démarche périmètres et prélèvements)
- La mise en place de traitements
- Le suivi quantitatif des ressources
- La réduction des fuites et pertes
- La gestion patrimoniale du système AEP
- La mutualisation des moyens et le changement de gouvernance
- Les outils de l'exploitation : RPQS, carnets sanitaires, règlements...

### **Zoom** sur la mission eau potable 2017.

**Ont été accompagnées :**

38 communes en régie

8 syndicats de communes

3 communautés de communes



## En matière d'assainissement

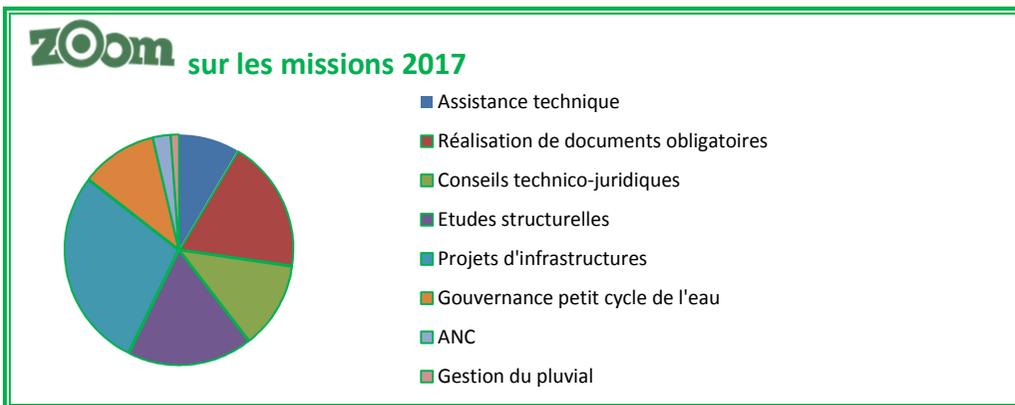
Le contexte d'intervention concerne :

### L'aide à la gestion du service

- Assistance technique: appui à l'exploitation, dysfonctionnements, contrats de maintenance,
- Aide à la réalisation de documents obligatoires : RPQS, règlements, déclaration APE,...
- Conseils technico-juridiques : prix de l'eau, PFAC, déclassement de station, recours juridique

### L'accompagnement de projet:

- Etudes structurelles : schéma directeur, diagnostic
- Projets d'infrastructures: conseils pour le choix d'un système d'assainissement, définition de projet, appui pour le choix d'un maître d'œuvre, accompagnement de la démarche projet



## En matière de rivières et de bassins versants

Les missions ont concerné plusieurs des objectifs identifiés dans l'accord cadre avec l'Agence de l'Eau:

- L'animation territoriale auprès des structures de gestion des milieux aquatiques avec notamment un appui sur les réflexions gouvernance,
- L'expertise technique développée auprès des collectivités compétentes et en interne au Conseil départemental : lutte contre la renouée du Japon, renaturation des cours d'eau.
- L'assistance à la définition de programmes pluriannuels de travaux sur les cours d'eau à travers notamment l'applicatif MICRORIV.



## Les solidarités territoriales : cadre de vie - environnement

### La culture : un accès facilité pour les jeunes aveyronnais

#### Théâtre et arts visuels au collège

Des actions conduites à l'initiative de la collectivité départementale visent à sensibiliser les jeunes et à favoriser leur accès à l'art et à la culture.

L'objectif est de promouvoir les diverses expressions artistiques et culturelles comme élément essentiel de leur épanouissement personnel et de leur réussite professionnelle ; développer une sensibilité esthétique, appréhender l'exigence artistique et formuler une approche critique d'une proposition par la mise en relation directe avec un artiste, une œuvre, une pratique.

Avec l'opération « **Théâtre au Collège** », ils peuvent découvrir le théâtre et tous les métiers liés à l'activité du théâtre : 2 667 élèves de 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> ont ainsi abordé le théâtre en 2017-2018.



De même dans le cadre de l'opération **Arts visuels au Collège**, il s'agit de permettre des

rencontres avec des artistes contemporains et leurs œuvres, et de valoriser par des actions de médiation, une première approche des arts visuels.

En 2017-2018, 1 203 élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ont pu bénéficier de cette sensibilisation à l'art contemporain.

En complément de cette opération, le Département propose également aux collèges aveyronnais de prendre en charge l'abonnement et le prêt de 2 œuvres auprès de l'artothèque du Centre culture Aveyron Ségala Viaur. En 2017-2018, 15 collèges se sont abonnés et 7 sur les 15 collèges ont emprunté des œuvres.



#### **Zoom** sur les projets culturels de territoire

Au travers des dispositifs de soutien aux manifestations de la vie culturelle aveyronnaise, le Département souhaite privilégier une démarche éco-citoyenne.

Ainsi, un des critères d'éligibilité couvre l'ensemble des points liés à une manifestation éco-responsable à savoir la configuration du site, les transports, les déchets, les achats, les choix des équipements et des prestations, l'ouverture à tous les publics, la mobilisation des acteurs et la communication.

Il convient de souligner que les organisateurs de manifestations culturelles en Aveyron, chacun à l'échelle de leurs manifestations, s'inscrivent bien dans une démarche de développement durable.

## Les musées : le patrimoine valorisé auprès du jeune public

Dépositaires de collections emblématiques de l'histoire et de l'identité de l'Aveyron, les **musées** gérés par le Département contribuent, par leur travail d'étude, de protection et de valorisation de ces collections, à faire connaître le patrimoine aveyronnais et à préparer sa transmission aux générations à venir.



Une **nouvelle exposition** coproduite avec les musées de Rodez Agglomération a été inaugurée en 2017 à Salles-la-Source : *Des mains pour penser*. « *C'est ce que je fais qui m'apprend ce que je cherche* » Pierre Soulages, tandis que le parcours junior de l'exposition *Héros de pierre. Stèles et statues de guerriers celtes du sanctuaire des Tourières*, présentée depuis 2016 à Montrozier, était enrichie de jeux.

Les musées ont reçu **18 505 visiteurs en 2017**.

Avec des animations régulières, un programme spécifique pour le public familial lors des événements nationaux (nuit des musées, journées du patrimoine...) et tout au long des vacances scolaires, des jeux spécialement conçus pour faire découvrir aux enfants les expositions permanentes et temporaires, et un **large panel d'ateliers pédagogiques** (plus de 4 300 enfants accueillis en ateliers), les actions engagées témoignent d'une volonté forte



d'ouvrir les musées au jeune public.



## **Les solidarités territoriales : cadre de vie - environnement**

### **Le développement durable au cœur des manifestations sportives proposées aux jeunes aveyronnais**

Les grandes manifestations sportives prises en charge et organisées ou co-organisées par notre collectivité s'inscrivent volontairement et très concrètement dans une sensibilisation de grande échelle en faveur du développement durable.

Ainsi, le Cross scolaire du Conseil départemental et les Raids scolaires des collèges et des lycées ont permis de développer un ensemble d'actions éducatives fondées prioritairement sur la citoyenneté à travers le respect des autres et de l'environnement



Au cours de ces grandes manifestations cela s'est traduit par des aménagements techniques et matériels, par des informations ou des consignes fortement incitatives pour conduire les jeunes aveyronnais à des comportements éco citoyens.

Une prise de conscience collective et une mise en œuvre de moyens adaptés ont permis de limiter l'impact environnemental de ces grands rassemblements (mutualisation de transports, respect des sites, tri sélectif, ...).



RAID : point de ravitaillement : affichage de sensibilisation au tri

La dématérialisation du dossier d'inscription et le traitement électronique des arrivées (utilisation de puces) au cross scolaire participent également à une consommation maîtrisée du papier et une diffusion éco responsable de l'information (publication des résultats sur internet).

## **Zoom** sur des comportements solidaires et des perspectives éducatives attachées au développement durable

Des comportements solidaires ont par ailleurs été recherchés dans ce contexte d'épreuves sportives. Cela s'est traduit par l'intégration de personnes en situation de handicap, par des aménagements favorables à la valorisation de l'effort de groupe et de la mixité, ...

Portées par notre collectivité ces actions phares en faveur des scolaires, ont été renforcées par un ensemble de partenariats établis avec le mouvement sportif, toujours axés sur des perspectives éducatives attachées à un développement durable.

Chaque année, cet ensemble d'actions concerne environ 15 000 jeunes aveyronnais.

## Les solidarités territoriales : cadre de vie - environnement

### Le Conseil départemental des jeunes et la citoyenneté

Le Conseil départemental de l'Aveyron, de concert avec la Direction départementale des services de l'Education nationale et la Direction de l'Enseignement catholique a relancé un nouveau projet du Conseil départemental des jeunes sur la période 2017-2019. Cette opération



pédagogique en faveur des collégiens vise à favoriser leur éveil civique et à les intéresser à la vie publique.

Les élections des Conseillers départementaux juniors étaient organisées dans les collèges 21 publics et les 21 collèges privés du 9 au 13 octobre 2017. Un

élève de 5<sup>ème</sup> a été élu dans chaque collège par tous ses camarades de classe de 5<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> SEGPA et ULIS, et les délégués de classe de 6<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pour une mandature de deux ans.

Les établissements sont dotés de nouveaux outils de vote créés par les conseillers départementaux juniors de la mandature précédente dont une affiche portant le message: « Voter est un super pouvoir, le pouvoir de choisir ». Un excellent moyen de sensibiliser leurs camarades à l'importance de l'acte civique du vote dans notre démocratie.

L'Assemblée départementale junior ainsi constituée de 42 collégiens, fédère des jeunes venus de tout le département de l'Aveyron et a pour mission d'élaborer un projet sur le thème : « L'engagement citoyen au service de l'intérêt général ».

Ils se réuniront environ une douzaine de journées sur deux ans.



Accueillis au département en décembre 2017, les jeunes ont démarré un cycle d'intégration en vue de les initier à la vie publique.

Ainsi du 12 au 15 mars 2018, ils ont eu la chance de partir à Strasbourg à la découverte des Institutions européennes et plus particulièrement le Parlement européen, en période de session plénière, en présence de Jean-François GALLIARD, Président du Conseil départemental et de Magali BESSAOU, Vice-présidente en charge des collèges.

#### Objectifs du séjour :

- Sensibiliser les jeunes aux missions du Parlement européen,
- Leur permettre d'appréhender l'engagement des Eurodéputés en faveur de la paix et du développement des pays membres de l'Europe,
- Favoriser la cohésion du groupe constitué par les jeunes et leurs animateurs,
- Promouvoir le rôle et l'image du Conseil départemental comme acteur de l'éducation civique des jeunes Aveyronnais.

## Les solidarités territoriales : cadre de vie - environnement

### Des projets routiers pour tous les usagers : piétons, riverains, communes et entreprises

La politique routière mise en œuvre depuis 30 ans par le Département vise plusieurs objectifs :

- ouvrir le département vers l'extérieur,
- désenclaver notre territoire et notamment les activités économiques,
- améliorer la sécurité routière,
- prendre en compte le développement durable.



conçus en veillant à :

Pour optimiser ce désenclavement, la Direction des Routes prend en compte les souhaits des acteurs locaux.

Aussi les projets réalisés en 2017 - **Giratoire sur la RD 963 axe Decazeville – Flagnac** et **Giratoire sur la RD 901 axe Rodez – Conques** ont été

### ➤ Mettre en valeur les patrimoines locaux culturel et bâti

L'association « Hier un village » a pleinement participé à l'aménagement paysager du giratoire de l'entrée de Flagnac souhaitant que celui-ci puisse mettre en avant le spectacle du village. Les souhaits de l'association ont été traduits par les services du Conseil Départemental pour s'insérer dans le contexte routier.



Les souhaits de la mairie, de l'Hostellerie et des riverains ont été intégrés dans le projet de giratoire de Fontanges afin de desservir au mieux les services et activités économiques et mettre en valeur le patrimoine bâti notamment par la réalisation d'un muret en pierres avec clouques (couvrement traditionnel) rappelant celui déjà existant de l'autre côté de la voirie et balisant l'entrée de l'Hostellerie et du golf.



➤ **Offrir une voie de circulation sécuritaire à tous les usagers**

Les 2 chantiers ont intégré la création d'une voie piétonne permettant la continuité des itinéraires de circulation douce. Ces chemins facilitent l'accès piétonnier vers les itinéraires de promenade, les activités économiques

(supermarché, office de tourisme, restaurant, golf) et rejoignent une aire de co-voiturage créée dans chacun de ces projets.



➤ **Optimiser la gestion des ressources**

Les déblais générés par les travaux ont été valorisés sur place et les modelés façonnés pour limiter l'emprise des projets.

➤ **Minimiser et répartir au plus juste les coûts des travaux**

Les collectivités ont pris à leur charge la réalisation financière des aménagements sur leur territoire (routes communales ou intercommunales) via des conventions mais les travaux, inclus dans ceux des giratoires, ont bénéficié des prix chantiers et de la surveillance des travaux de la Direction des routes.

Les chantiers 2018 s'inscrivent dans la continuité de ces méthodes de travail notamment pour la création de la liaison Fontanges – Bel-Air.

---

## Le Département, une collectivité exemplaire

---

### L'amélioration des performances énergétiques du patrimoine bâti

En 2017, les travaux ci-dessous ont été réalisés :

- Centre Administratif Foch à Rodez : Mise en place de robinets thermostatiques
- Centre Administratif Foch à Rodez : Remplacement de fenêtres
- 33 avenue Victor Hugo : Isolation de combles
- 33 avenue Victor Hugo : Mise en place de robinets thermostatiques
- 33 avenue Victor Hugo : Remplacement de fenêtres
- 33 avenue Victor Hugo : Remplacement des luminaires par systèmes d'éclairage à LED
- Hôtel du Département : Mise en place de robinets thermostatiques
- Hôtel du Département : Remplacement des convecteurs
- Immeuble rue Eugène Viala : Mise en place de robinets thermostatiques
- Collège Onet le Château : Remplacement des fenêtres des logements
- Collège de Marcillac : Remplacement des fenêtres
- Collège de Millau : Remplacement des luminaires par systèmes d'éclairage à LED
- MSD de Decazeville : Remplacement de la chaudière
- MSD de Decazeville : Isolation des combles
- Centre d'Exploitation de Salles Curan: Remplacement de fenêtres
- Centre d'Exploitation de Saint Affrique : Remplacement de fenêtres
- Centre d'Exploitation de Saint Chély d'Aubrac : Remplacement de fenêtres
- Centre d'Exploitation de Conques : Remplacement de fenêtres.

Par ailleurs, afin de réduire encore les consommations énergétiques du patrimoine départemental, les opérations de rénovation et de réhabilitation de locaux font l'objet d'une attention particulière dans le choix du matériel et/ou du procédé. En effet, pour exemple, en matière d'éclairage de locaux :

- des luminaires à lampes basse consommation sont installés dans la mesure où leur emploi est techniquement possible : locaux à éclairage « permanent »,
- des « gestionnaires » d'éclairage (détecteurs de présence, programmateurs) sont mis en place pour adapter l'éclairage des locaux à usage « non permanent » en fonction de l'occupation mais aussi en fonction de l'éclairage naturel,
- l'utilisation des nouvelles technologies d'éclairage (par exemple lampes LED) est expérimentée afin de vérifier les données constructeurs pour éventuellement proposer leur mise en œuvre.

#### **Zoom** sur la valorisation des certificats d'économie d'énergie

Les opérations d'économies d'énergies financées par le Conseil départemental sont éligibles aux certificats d'économies d'énergie (CEE).

Les dossiers ont été déposés via notre partenariat avec le Syndicat intercommunal d'électricité du département de l'Aveyron (SIEDA).

**Depuis 2012, cela représente une valorisation financière de 104 085,12 € dont 26 473,02 € au titre de l'année 2017.**

## L'accessibilité des locaux

Sur la base du diagnostic accessibilité du patrimoine départemental réalisé en 2012, le programme de mise en accessibilité des locaux a été poursuivi en 2017 par la réalisation des opérations ci-dessous :

- MSD de Rodez : mise en place d'une rampe dans la cage d'escalier
- Collège de Capdenac : travaux divers de mise en conformité (paillason, déplacement boîtes aux lettres, mise aux normes escaliers intérieur et extérieur...)
- Archives Départementales : mise en place de boucle magnétique pour les personnes malentendantes dans la salle de conférence

### **Zoom** *sur la validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée « AdAP »*

A noter que, dans le cadre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public (loi du 11 février 2005), une mise à jour du diagnostic accessibilité a été réalisée durant l'été 2015 et l'Agenda d'Accessibilité Programmé (« AdAP ») du patrimoine départemental a été validé par les services de l'Etat en septembre 2016 afin de poursuivre la mise en accessibilité selon un calendrier de travaux s'étalant sur 9 ans soit de 2016 à 2025.

## Les énergies renouvelables dans le patrimoine départemental

Lors d'une opération de rénovation du système de production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire, l'utilisation éventuelle des énergies renouvelables est systématiquement étudiée.

### **L'énergie photovoltaïque**

Une étude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'équipement photovoltaïque sur les bâtiments du Conseil départemental a été réalisée en 2013.

Le Centre d'exploitation de Villefranche-de-Rouergue, dans ce cadre, a été équipé de 238 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques ; l'installation est en service depuis octobre 2015 et a permis de générer une recette issue de la vente d'électricité en 2017 de 5 927.21 €.

De plus, dans le cadre des travaux de réhabilitation du Parc Départemental de Bel-Air, 195 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques vont être installés.

### **Les réseaux de chaleur**

Le Conseil départemental de l'Aveyron est gestionnaire du réseau de chaleur Sarrus (ayant fait l'objet d'une extension pour alimenter un immeuble de logements privés) et deux de ses collèges (Collèges de Cransac et Decazeville) sont raccordés à un réseau de chaleur communal. La Cité scolaire de Saint Affrique se raccordera fin 2018 au réseau de chaleur porté par la Société d'Economie Mixte CAUSSES ENERGIA.

Par ailleurs, le Conseil départemental participe aux études préliminaires de 7 projets de réseaux portés par des communes ou communautés de communes.

## **Le bois énergie**

Quatre sites sont déjà équipés et chauffés grâce au bois énergie (Centre Technique Départemental à Flavin, Collèges de Pont-de-Salars, Naucelle et Réquista) ainsi que le réseau de chaleur Sarrus à Rodez.

## **Valorisation du bois d'élitage**

Le marché pour la production de plaquettes de chauffage issues de l'élitage des routes départementales et alimentant la chaudière bois du centre technique départemental à Flavin et la chaufferie du réseau de chaleur Sarrus à Rodez a été reconduit en 2015. Le volume valorisé ainsi est de l'ordre de 1000 m<sup>3</sup> environ par hiver. Les prescriptions techniques exigées pour l'élaboration des plaquettes ont été ajustées afin d'obtenir un combustible optimum et adapté aux chaufferies (calibrage, humidité...).

# Le Département, une collectivité exemplaire

## Le Projet d'Administration de Demain (PAD)

Face aux nombreux défis institutionnels, budgétaires mais aussi face à l'évolution des besoins des usagers, l'Assemblée Départementale a souhaité anticiper ces changements en se dotant d'une administration, capable de relever les challenges de demain. Le projet d'administration de Demain a été validé en octobre 2017



Une administration qui veut offrir aux Aveyronnais un service public efficace



## Un projet issu d'une concertation la plus large possible pour une production collective :

- à travers des **contributions directes** : questionnaire en ligne, Espace Numérique de Travail (forum, boîte à idées)
- à travers des concertations menées au sein de groupes de travail sur les thématiques :
  - *gestion des ressources humaines* : 8 groupes de travail
  - *environnement professionnel* : 3 groupes de travail
  - *place et rôle du Département* : 4 groupes de travail
  - *fonctionnement et organisation de l'administration* : 2 groupes de travail
- à travers un comité de pilotage associant membres de la Direction générale et des représentants des organisations syndicales

### **zoom** sur des méthodes de communication et de concertation innovantes

- Un espace intranet dédié à la démarche PAD a été développé par la Direction des Systèmes d'Information.

Cet Espace Numérique de Travail est ouvert à l'ensemble des agents, il permet à chacun de s'informer sur l'avancement des groupes de travail, mais également de participer activement à leurs travaux.

Des forums sont ouverts pour permettre à chacun de s'exprimer sur les thématiques ouvertes à la réflexion, mais aussi une « boîte à idées » pour recueillir les libres contributions des agents.

- Des méthodes de concertation innovantes sortant du traditionnel cadre de la réunion sont proposées aux nombreux agents volontaires qui se sont associés à la démarche : 616 inscrits aux différents groupes de travail.

- 56 réunions de présentation de la démarche ont mobilisé 1067 agents.

## L'ADMINISTRATION DE DEMAIN



Rodez, le 4 février 2019

**CERTIFIE CONFORME**

Le Président du Conseil départemental

**Jean-François GALLIARD**

**Le texte intégral des actes du Département publiés ou cités dans ce bulletin  
peut être consulté auprès du Secrétariat de l'Assemblée et des Commissions**

2, rue Eugène Viala à Rodez  
et sur le site internet du Conseil départemental  
[www.aveyron.fr](http://www.aveyron.fr)

---